



Assemblée générale

Soixante-sixième session

101^e séance plénière

Lundi 19 mars 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser..... (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Cancela (Uruguay),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 31 et 111 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675). La tâche fondamentale de la Commission en 2011 a été de continuer à aider les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie d'une paix et d'un développement durables. Au cours de la période considérée, la Commission a répondu à la demande de conseil et d'appui de la République de Guinée, qui est devenue le sixième pays inscrit à son ordre du jour. C'est la première fois qu'une telle demande est faite directement à la Commission par le gouvernement concerné.

La Guinée est également le premier pays à être inscrit à l'ordre du jour de la Commission en l'absence d'un mandat à part entière de mission politique spéciale ou de mission de maintien de la paix. La décision de la Commission de répondre par l'affirmative à la demande de conseil soumise par la Guinée a donc marqué une nouvelle phase dans son évolution, à savoir, l'engagement auprès d'un pays qui se trouve dans une phase de transition politique et socioéconomique cruciale. La Guinée pose également un défi de taille au système des Nations Unies : ce dernier saura-t-il faire évoluer son rôle dans ce pays et passer des activités traditionnelles de l'action humanitaire et de l'aide au développement à un mode de fonctionnement lui permettant d'être à la hauteur du caractère complexe et intégré de l'appui à la consolidation de la paix?

La semaine dernière, la Commission de consolidation de la paix a effectué sa première visite de terrain afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur des engagements réciproques, adoptée en septembre 2011 en présence du Président Alpha Condé.

Au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix adapte son engagement à des processus critiques et à de nouvelles priorités tandis que ces pays prennent des mesures additionnelles en faveur de la consolidation de la paix. Au Libéria, la Commission, le Gouvernement libérien et ses partenaires régionaux et internationaux ont commencé à mettre en œuvre la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Déclaration sur des engagements réciproques et complété le premier examen des progrès réalisés en la matière. D'une manière générale, la Commission a structuré son appui à ces pays par le biais d'une sensibilisation et d'un appui politiques, d'une mobilisation des ressources et d'une promotion de la cohérence.

Au cours de la période considérée, la Commission a pris une première série de mesures pour répondre à la résolution 65/7, du 29 octobre 2010, sur les suites à donner aux résultats de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (A/64/868, annexe), que l'on appelle également l'examen de 2010. Au début de l'année 2011, la Commission a adopté la feuille de route concernant les mesures à prendre, qui a constitué un cadre de mise en œuvre des recommandations pertinentes émanant de l'examen, l'accent étant mis sur le renforcement de l'impact de la Commission sur le terrain, l'examen des priorités clefs des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et le renforcement des partenariats avec les acteurs compétents faisant partie ou non de l'ONU. Le rapport dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui contient une partie qui décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations pertinentes émanant de l'examen de 2010.

Après cette brève vue d'ensemble, je voudrais mettre en relief certains éléments du rapport qui appellent une attention particulière de la part de l'Assemblée générale. Premièrement, le rapport met en exergue les activités entreprises par les diverses formations de la Commission pour établir des contacts avec un certain nombre d'acteurs critiques à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Le Groupe des Présidents de la Commission de consolidation de la paix a pris une mesure importante dans ce sens en effectuant sa première visite à la Banque africaine de développement (BAfD) à Tunis, en novembre 2011. Un des objectifs principaux de cette visite était d'explorer les possibilités de partenariats dans le contexte de la mobilisation des ressources et de l'amélioration de la cohérence par la Commission.

Une plus grande collaboration entre la Commission et la BAfD a permis de mieux clarifier les domaines concrets où les deux institutions pouvaient travailler conjointement en faveur des priorités de la consolidation de la paix dans les pays africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission, à savoir la sensibilisation et la mobilisation des ressources, le dialogue politique sur les questions critiques de la consolidation de la paix, le travail conjoint sur l'emploi des jeunes dans les

pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et la complémentarité éventuelle avec les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Par la suite, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a mis au point un plan de travail afin d'avancer concrètement dans chacun de ces domaines de collaboration. C'est un partenariat prometteur pour la Commission de consolidation de la paix et pour les pays inscrits à son ordre du jour, car cela permettra à la Commission et au Fonds pour la consolidation de la paix de jouer leur rôle respectif de catalyseur d'un appui ciblé et à plus long terme aux efforts nationaux de consolidation de la paix.

Deuxièmement, le rapport fait état d'une autre mesure cruciale prise par la Commission pour s'acquitter de son mandat de définir les meilleures pratiques dans le domaine de la consolidation de la paix et pour démontrer qu'elle peut être un lieu sans équivalent de partage de connaissances et d'expérience entre les pays inscrits à son ordre du jour et entre ces pays et d'autres ayant des expériences similaires de reconstruction et de consolidation de la paix à la suite d'un conflit.

À cette fin, les 8 et 9 novembre 2011, le Gouvernement rwandais – mon gouvernement – de concert avec la Commission de consolidation de la paix et en collaboration avec la BAfD, a organisé à Kigali une réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après un conflit et sur l'expérience du Rwanda. Cette réunion a rassemblé les Présidents du Rwanda et du Burundi, le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire et d'autres hauts dignitaires de la République centrafricaine, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone, d'Haïti, du Timor-Leste et du Soudan du Sud, ainsi que de hauts responsables de l'Union africaine et de la Banque mondiale, et des membres du Groupe des Présidents de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Cette manifestation a été l'occasion d'avoir un débat franc et ciblé sur les grands défis posés à la consolidation de la paix, tels qu'une appropriation et un leadership sans exclusive; des approches novatrices en matière d'édification de la nation et de développement socioéconomique; et l'utilisation stratégique de l'aide. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la BAfD tiennent des consultations avec la Banque mondiale et l'équipe d'examen des capacités civiles des Nations Unies pour examiner les mesures pratiques à prendre en vue de donner corps aux conclusions de la réunion de haut niveau de Kigali. Il est véritablement nécessaire de favoriser cette forme de coopération en

matière de consolidation de la paix entre les pays du Sud. La Commission de consolidation de la paix est l'instance la mieux à même de servir de plateforme politique pour la coopération, laquelle pourrait au bout du compte être considérée comme un des divers moyens de faire participer les pays qui demandent l'avis de la Commission.

Troisièmement, la Commission continue de prendre des initiatives pour renforcer son impact sur le terrain, étendre ses contacts et ses partenariats et envisager comment tirer parti de son rôle singulier de centre de partage des connaissances et des expériences, et, à cet égard, le rapport met l'accent sur les efforts déployés pour renforcer les liens entre la Commission et les acteurs clefs au Siège, à savoir les organes principaux de l'ONU et les grandes entités opérationnelles des Nations Unies.

Néanmoins, il reste indiscutablement possible d'approfondir et de diversifier bien davantage ces relations. À cet égard, il est essentiel que l'ensemble des États Membres trouvent le moyen de consacrer du temps et de l'énergie aux activités et aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et tirent parti de son potentiel exceptionnel d'interface entre les acteurs des domaines de la sécurité et du développement socioéconomique.

La composition inédite de la Commission, puisque les membres sont issus des trois organes principaux et des grands contributeurs financiers et pays fournisseurs de contingents, n'a pas encore été pleinement mise à profit pour accroître la cohérence et le dynamisme de l'action menée en vue de faire face aux situations d'après-conflit. Compte tenu de la complexité de la consolidation de la paix, qui fait intervenir de multiples acteurs dans les domaines de la sécurité, de la politique et du développement, et compte tenu des contraintes financières actuelles, il n'a jamais été aussi urgent d'encourager une démarche mobilisant l'ensemble des instances gouvernementales du pays concerné et la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. J'invite l'Assemblée à examiner son rôle à l'appui de la consolidation de la paix en participant à l'élaboration de politiques dans ces deux domaines essentiels.

Le plus grand défi que l'ensemble du système des Nations Unies doit relever consiste à mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en place des structures et des politiques qui permettront de s'assurer qu'il continuera de compter dans le contexte mondial actuel de la sécurité et du développement socioéconomique qui ne

cesse d'évoluer. Le nouveau dispositif de consolidation de la paix, composé de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pourrait prendre la tête des efforts déployés à l'échelle du système dans ce domaine. Toutefois cela ne se fera que si les États Membres participent plus activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, contribuent au Fonds pour la consolidation de la paix et soutiennent le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans son rôle fédérateur au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

J'espère que le débat d'aujourd'hui nous permettra de faire des progrès en vue de tirer pleinement parti du potentiel de ce nouveau dispositif et de tenir l'engagement que nous avons pris : répondre aux besoins des millions de personnes qui vivent dans des pays sortant d'un conflit.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Par votre intermédiaire, je voudrais, Monsieur, remercier l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, du Rwanda, pour son rôle de direction et la manière remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de la Commission de consolidation de la paix en 2011. Sa présentation du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675) illustre les efforts que les membres du Groupe des présidents des formations pays de la Commission et lui-même ont déployés durant la période à l'examen afin que la Commission ne déçoive pas les attentes de plus en plus grandes en ce qui concerne son rôle de centre de liaison au sein du système des Nations Unies et sa contribution à la consolidation de la paix après un conflit. Je suis par conséquent extrêmement honoré et reconnaissant de la confiance que les membres de la Commission ont placée en moi et en mon pays pour conduire et organiser les travaux ambitieux de la Commission de consolidation de la paix en 2012.

Le Bangladesh est membre de la Commission depuis sa création en 2006. Nous sommes pleinement conscients que la Commission est extrêmement bien placée pour devenir une plateforme politique viable en faveur d'une action à la fois globale et spécifique à chaque pays à l'appui des efforts nationaux de consolidation de la paix et pour contribuer à obtenir des résultats solides et irréversibles dans l'instauration d'une

paix et d'une stabilité durables au profit des populations et des sociétés victimes d'un conflit.

Je suis tout à fait d'accord avec le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix sur le fait que les États Membres doivent consacrer plus de temps et d'efforts aux activités et aux travaux de la Commission et utiliser le potentiel extraordinaire de cet organe de l'ONU pour prendre en compte les impératifs liés à la sécurité et au développement socioéconomique dans les situations d'après-conflit. En 2012, j'espère que les relations entre la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social seront plus solides, plus transparentes, plus amicales et plus dynamiques.

La consolidation de la paix est un état d'esprit, un processus permanent et un souci constant d'élaborer, de planifier, de financer et de mettre en œuvre des activités sur le terrain dans les situations d'après-conflit. En moins de six ans, la Commission, avec l'appui précieux du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a réalisé des avancées importantes s'agissant de promouvoir un changement qualitatif dans la manière dont la communauté internationale fait face aux situations d'après-conflit.

L'initiative prise par le Conseil de sécurité, qui a abouti au rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881), démontre que le nouveau dispositif de consolidation de la paix de l'ONU est déjà parvenu à mettre en évidence l'urgence d'un tel changement. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour que ce dispositif passe à la vitesse supérieure et pour garantir que les bonnes intentions se traduisent dans les faits, que des ressources suffisantes et prévisibles sont mises à disposition, que les efforts sont véritablement axés sur le renforcement des capacités nationales, que la problématique hommes-femmes est prise en compte et qu'il y a une meilleure cohérence entre les acteurs clés sur le terrain. À cet égard, je tiens à insister sur un certain nombre de points à l'occasion de l'examen par l'Assemblée du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session.

Premièrement, la manière dont la Commission aborde ses tâches principales, ses structures, ses activités et ses méthodes de travail continue d'évoluer. L'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies réalisé en 2010 a donné lieu à des recommandations utiles dans ce domaine, recommandations qui ont mis

l'accent sur la nécessité de renforcer l'impact de la Commission au niveau national. Sous la conduite de mon prédécesseur, la Commission a clairement montré la voie à suivre, en établissant une feuille de route pour donner suite à ces recommandations. Je m'engage, au cours de l'année à venir, à redoubler d'efforts pour encourager les membres de la Commission à s'approprier le processus de mise en œuvre grâce à la feuille de route concernant les mesures à prendre, adoptée récemment, et à mettre l'accent sur la nécessité d'obtenir des résultats concrets sur le terrain. Dans ce contexte, nous devons encourager les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et tous ses membres à réfléchir à ce qu'ils attendent de la Commission de consolidation de la paix et, partant, à se pencher sur les outils et les ressources dont la Commission devrait disposer pour répondre à ces attentes. Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion de poursuivre cet objectif, et nous tirerons le plus grand bénéfice d'idées et de propositions concrètes présentées à cette fin.

Deuxièmement, les entités opérationnelles de l'ONU, la Banque mondiale, les organisations régionales et les banques de développement, de même que la société civile et les responsables locaux, jouent tous un rôle décisif dans l'action globale menée pour s'attaquer aux problèmes complexes liés à la sécurité et au développement socioéconomique dans les pays sortant d'un conflit. L'expérience montre que l'incohérence et une approche fragmentée détournent l'attention des priorités essentielles de la consolidation de la paix, se traduisent par un sérieux manque d'efficacité des programmes mis en œuvre et orientent les ressources vers des activités souvent redondantes ou inutiles.

À cet égard, la Commission de consolidation de la paix continuera de nouer des partenariats actifs avec tous les acteurs concernés et d'être le lieu où une approche plus cohérente de la consolidation de la paix peut prendre forme. Dans ce contexte, faut-il tendre à renforcer et activer le lien qui unit la Commission de consolidation de la paix et le terrain? Faut-il le faire en établissant des relations dynamiques et claires avec les principales entités opérationnelles des Nations Unies et les responsables de haut niveau de l'ONU, en encourageant l'appropriation du processus par les membres de la Commission de consolidation de la paix qui ont conservé une présence diplomatique dans les pays inscrits à son ordre du jour, ou en évaluant les avantages d'un recours accru aux comités directeurs mixtes mis en place pour examiner et surveiller, au nom

de la Commission, la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix?

Troisièmement, et ceci est étroitement lié à ce que je viens de dire à propos de la cohérence, la Commission de consolidation de la paix continuera d'examiner la question de sa complémentarité avec d'autres processus en cours visant à répondre aux besoins de consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit. Les membres conviendront sans mal que la communauté internationale devrait être en mesure d'harmoniser les multiples initiatives internationales en tenant compte des avantages comparatifs des intervenants compétents sur le terrain, de s'entendre sur une répartition rationnelle des rôles et des responsabilités entre les acteurs bilatéraux et multilatéraux et de veiller à ce que les ressources humaines et financières tant attendues soient réparties le plus efficacement possible pour étayer les capacités et institutions nationales.

Enfin, le présent débat doit être l'occasion pour nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de redynamiser notre engagement et de nous attacher avec une énergie renouvelée à ce que la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et Bureau d'appui à la consolidation de la paix aient les moyens de servir les intérêts, les objectifs prescrits et les aspirations des pays sortant d'un conflit. Les membres conviendront avec moi que la composition universelle de l'Assemblée générale lui confère un rôle central une responsabilité particulière à cet égard.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés dans ce débat commun sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659).

Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cette importante séance, et à remercier l'Ambassadeur du Rwanda de la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président sortant de la Commission de consolidation de la paix. Je saisis cette occasion pour le remercier une fois encore de tous les efforts qu'il a déployés tout au long de sa présidence de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie en outre le nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Bangladesh, de sa déclaration.

Le Mouvement des pays non alignés note avec satisfaction que le rapport annuel de la Commission reflète les progrès accomplis dans la mise en œuvre

des recommandations pertinentes contenues dans le rapport des cofacilitateurs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868, annexe). À cet égard, le Mouvement réaffirme que le rapport annuel devrait également rendre compte des activités menées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour accroître ses capacités d'analyse s'agissant de hiérarchiser les activités clefs en matière de consolidation de la paix, et pour fournir à la Commission de consolidation de la paix des orientations quant aux activités futures qu'elle pourrait entreprendre pour instaurer durablement la paix dans les pays sortant d'un conflit, en s'appuyant sur les compétences disponibles à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Le rapport devrait également donner des informations plus précises sur les efforts déployés par le Bureau d'appui pour mettre au point une stratégie de communication destinée à aider la Commission à faire connaître ses travaux et ses objectifs auprès d'un public plus large, aux niveaux national et mondial.

Comme le rapport l'indique, la Commission de consolidation de la paix serait une instance particulièrement adaptée pour donner suite à un certain nombre des recommandations contenues dans le rapport sur l'examen des moyens civils à la hauteur des situations postconflituelles (voir A/65/747). Nous pensons que ce processus d'examen devrait bénéficier du savoir-faire et de l'expérience acquis par la Commission de consolidation de la paix au fil du temps. Nous pensons qu'il faut accorder la priorité à l'appropriation nationale, qui se trouve au cœur de tous les principes de l'examen des moyens civils. Ce principe ne doit pas être incorporé de manière sélective, il doit au contraire sous-tendre tous les aspects de la question. Le mécanisme devrait être conçu de manière à inclure les groupes vulnérables, tels les femmes et les enfants. Il devrait responsabiliser les personnes à l'échelon local afin de leur permettre d'utiliser leurs liens sociaux comme solide garantie pour les activités de développement et comme moyen de prévention efficace contre la résurgence des conflits.

Concernant la partie sur les formations pays, le Mouvement prend note du travail entrepris par la Commission depuis le démarrage de ses activités dans les six pays inscrits à son ordre du jour, ainsi que des progrès réalisés jusqu'ici pour élaborer et mettre en œuvre des cadres stratégiques de consolidation de la paix pour ces pays.

De l'avis du Mouvement, le rapport devrait contenir une analyse des activités menées par les formations pays

pour promouvoir le relèvement économique et intégrer la problématique du développement dans le processus de consolidation de la paix, étant donné la relation étroite qui existe entre paix et développement. À cet égard, le rapport pourrait accorder une plus large place aux opinions exprimées par les États Membres afin qu'il y ait une plus grande harmonie entre les cadres stratégiques de consolidation de la paix et les priorités de développement respectives des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Le rapport devrait en outre mettre davantage l'accent sur les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour développer une approche axée sur le terrain qui garantisse des actions bien coordonnées et cohérentes sur place et assure un financement plus rapide et plus prévisible des activités de relèvement sur le moyen et le long terme. À cet égard, le rapport pourrait préciser davantage comment la Commission s'est efforcée de maintenir l'attention sur les questions de consolidation de la paix.

S'agissant de la partie traitant de la collaboration entre formations, le rapport devrait fournir plus de détails sur les domaines potentiels de synergie entre les différentes formations pays, afin d'éviter la duplication des efforts et d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Commission.

Pour ce qui est du chapitre III du rapport, intitulé « Application des recommandations de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies effectué en 2010 », le Mouvement souhaiterait voir une analyse plus approfondie du rôle de catalyseur que joue la Commission s'agissant d'enraciner le principe de l'appropriation nationale et de développer les capacités nationales, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables. À cet égard, il n'est guère besoin de rappeler la contribution que les femmes peuvent apporter au processus de paix.

Dans le même ordre d'idées, le rapport énumère dans ses conclusions un certain nombre de priorités, comme par exemple fournir au Conseil de sécurité des analyses de qualité sur des problèmes précis ayant trait à la consolidation de la paix et renforcer les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Le Mouvement réaffirme que l'appropriation nationale, la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire, le renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix, l'intégration des femmes, la participation de la société civile et du secteur privé et l'apport de ressources,

financières ou non, suffisantes pourraient également figurer parmi les domaines prioritaires.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, le montant total des contributions versées au Fonds a considérablement augmenté, passant de 31,3 millions de dollars en 2010 à 66,73 millions de dollars en 2011. Nous tenons à remercier les États Membres qui ont versé ses précieuses contributions et nous remercions également les nouveaux donateurs. Nous prions instamment tous les États Membres qui sont à même de le faire de contribuer aux efforts visant à instaurer une paix et une sécurité durables.

Le Fonds pour la consolidation de la paix doit continuer d'être utilisé comme mécanisme catalyseur pour fournir un appui durant les premières étapes du processus et prévenir une reprise du conflit. Il est urgent de renforcer la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix en établissant une relation stratégique afin de garantir une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre ces deux organes et d'éviter les doubles emplois. À cet égard, nous réaffirmons les rôles que jouent l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est de fournir des orientations concernant l'utilisation du Fonds afin d'optimiser son impact sur le terrain, d'améliorer son fonctionnement, de le rendre plus efficace, plus transparent et plus souple et de faciliter le décaissement des fonds, en particulier pour les projets à effet rapide et les projets d'urgence. Nous soulignons également la nécessité de créer un mécanisme pour évaluer si les ressources du Fonds sont correctement orientées en vue de financer les activités de consolidation de la paix.

Le Mouvement se félicite de l'établissement de contacts informels entre le Conseil, les présidents des formations pays et les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour au moment de la formulation du mandat de la mission de maintien de la paix ou de la mission politique concernée. En dépit de ces évolutions positives, d'autres améliorations sont nécessaires pour promouvoir la relation institutionnelle entre la Commission de consolidation de la paix et les organes principaux de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Sans préjudice des fonctions et attributions des autres organes principaux de l'ONU en matière de consolidation de la paix après les conflits, l'Assemblée générale doit jouer le rôle principal dans l'élaboration

et la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, nous soulignons le rôle central que joue la Commission de consolidation de la paix s'agissant de fournir à l'ONU des orientations et des stratégies relatives à ces activités.

Enfin, je termine en réitérant que le Mouvement des pays non alignés est déterminé à participer de manière constructive et utile à toutes les activités futures en matière de consolidation de la paix.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et la Turquie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Fournir un appui aux pays qui sortent d'un conflit est un défi que la communauté internationale ne peut manquer de relever. Le système des Nations Unies, son dispositif de consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix en particulier ont un rôle charnière à jouer à cet effet. C'est pourquoi l'Union européenne est fermement attachée aux travaux de la Commission et y participe activement depuis sa création, en 2005.

Il y a deux ans, la Commission de consolidation de la paix a procédé à une évaluation et à un examen approfondis de ses résultats, avec le concours précieux des trois cofacilitateurs. L'un des messages à être ressortis de cet examen était très clair : soit nous nous réengageons sans détour à faire de la consolidation de la paix un élément central des travaux de l'ONU, soit la Commission de consolidation de la paix devra se contenter du rôle limité qui a été le sien jusqu'à présent. Je tiens à souligner que l'Union européenne préfère la première option et préconise instamment de mettre rapidement en œuvre plusieurs des recommandations issues de l'examen, notamment celles qui visent à renforcer la pertinence de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain et à améliorer la coordination au Siège.

Les deux rapports annuels (A/66/675 et A/66/659) dont nous sommes saisis aujourd'hui sont deux documents détaillés qui illustrent certaines des avancées

réalisées. Par exemple, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les activités de sensibilisation, la synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix et l'intensification des contacts entre la Commission et le Conseil de sécurité.

Les rapports montrent également que l'engagement continu des formations pays à l'appui des six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix a donné des résultats positifs. Les formations se sont attachées à fournir une orientation politique pour garantir la cohérence entre les acteurs clefs mettant en œuvre les priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

L'inscription de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix en février 2011 et les progrès enregistrés à ce jour dans ce pays s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, avec le lancement, en collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix, d'un régime de pensions pour 4 000 soldats, et du déploiement d'experts civils, notamment la nomination d'un conseiller en matière de réforme du secteur de la sécurité, sont également des évolutions positives. Néanmoins, d'importants défis demeurent. Les efforts pour concrétiser pleinement la capacité de la Commission de consolidation de la paix de surmonter ces défis doivent donc se poursuivre. Les élections de 2012 en Sierra Leone, la réconciliation nationale au Libéria et le processus de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau vont constituer des tests importants.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Union européenne accueille favorablement la feuille de route concernant les mesures à prendre en 2012, document vivant présenté par le Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gasana. Je saisis cette occasion pour le remercier chaleureusement de son engagement tout au long de son mandat. Il faut désormais commencer à mettre en œuvre la feuille de route en prenant des initiatives concrètes et en faisant preuve d'un sens accru des responsabilités. Il convient également d'assurer la complémentarité entre les travaux de la Commission de consolidation de la paix et d'autres initiatives, notamment l'examen des capacités civiles et l'initiative New Deal for Engagement in Fragile States (Nouvelle donne au profit des États fragiles), adoptée au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Busan (République de Corée).

L'Union européenne entend travailler main dans la main avec le nouveau Président, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, l'ensemble des membres de la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour avancer sur cette question. Je tiens à féliciter le nouveau Président pour son élection et à lui souhaiter plein succès dans son mandat.

N'oublions pas l'aspect le plus important, la prise en main nationale. Les activités de consolidation de la paix ne peuvent réussir que si elles sont définies et dirigées par le pays concerné. Notre devoir en tant que communauté internationale consiste à nous adapter aux stratégies nationales.

Pour terminer, seule une Commission de consolidation de la paix plus pertinente, plus souple, plus performante, plus ambitieuse, mieux soutenue et mieux comprise sera à même d'avoir un impact véritable. L'Union européenne est disposée à continuer d'appuyer les efforts visant à permettre au dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies de répondre aux attentes qui ont accompagné sa création.

M. Grauls (Belgique) : Je tiens à saisir l'occasion qui nous est donnée par le débat d'aujourd'hui pour exprimer toute notre appréciation au Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana. Nous souhaitons également plein succès à son successeur, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, du Bangladesh.

La Belgique se rallie à la déclaration que l'Union européenne vient de faire. J'aimerais toutefois faire quelques remarques complémentaires en ma capacité nationale, mais m'inspirant de mon expérience de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Les rapports (A/66/675 et A/66/659) que nous avons sous les yeux nous présentent un tableau complet des activités du Fonds pour la Consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix, y compris en République centrafricaine. Il s'agit maintenant de se concentrer sur les objectifs pour l'année 2012. La feuille de route concernant les mesures à prendre en 2012, élaborée comme document vivant, présente un large éventail de champs d'action pour la Commission. Il importe d'identifier un nombre limité de priorités pour les prochains mois, et dans ce contexte, je voudrais me concentrer sur trois points : la mobilisation de

ressources, le renforcement de l'appropriation nationale et la relation avec le terrain.

S'agissant de la mobilisation de ressources, le succès des formations et de la Commission dans son ensemble dépend en grande partie de leur capacité à mobiliser des ressources autour des priorités de consolidation de la paix. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de développer des partenariats ciblés autour de projets spécifiques tels que, par exemple, la réintégration des populations affectées par les conflits, et de développer ces partenariats avec des partenaires traditionnels et non traditionnels, y inclus les pays émergents et les fondations privées. Nous devons aussi aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission à construire leur propre capacité de mobilisation de ressources.

S'agissant ensuite du renforcement de l'appropriation et des capacités nationales, trop souvent, les gouvernements des pays fragiles et des pays en situation postconflictuelle manquent de capacités pour prendre en charge un programme de consolidation de la paix. Afin d'éviter le risque de fragilisation de certains projets une fois les experts internationaux partis, il faut trouver de nouvelles pistes afin de renforcer ces capacités nationales. Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général sur les capacités civiles (voir A/65/747) prône, à juste titre d'ailleurs, l'importance de la coopération Sud-Sud comme une piste intéressante. La formation République centrafricaine travaille actuellement avec le Secrétariat afin d'identifier ce type de partenariat, de préférence avec des pays francophones ayant un système juridique similaire.

Et finalement, pour ce qui est du renforcement de la relation entre la Commission de consolidation de la paix et ses formations avec les acteurs de terrain, nous constatons encore trop souvent un manque de communication entre les formations et les missions de l'ONU qui ne dépendent pas directement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Dans ce contexte, la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix et les dialogues avec les interlocuteurs nationaux bénéficieraient d'une meilleure communication directe entre les formations et ces missions. Nous encourageons le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à intensifier les dialogues avec les autres branches du Secrétariat à ce sujet.

M. Seger (Suisse) : Je remercie le Président de l'Assemblée de l'organisation de ce débat sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix

(A/66/675). Avant d'entrer dans la substance du débat, j'aimerais tout d'abord, à l'instar de mon collègue belge, remercier le Président sortant de Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gasana, de son excellente gestion et en même temps féliciter l'Ambassadeur Momen du Bangladesh pour son élection en tant que nouveau Président.

Je remercie le Secrétaire général pour la présentation d'un rapport complet et bien écrit (A/66/659). Je souhaite que ce débat contribue à un échange de nos expériences respectives en matière de consolidation de la paix afin de rendre la Commission encore plus performante.

Je parle ici en ma double qualité de représentant de la Suisse et de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

En effet, lorsque j'ai pris mes fonctions en tant que Représentant permanent il y a presque deux ans, j'ai en même temps repris la fonction de Président de la formation Burundi qu'assumait alors mon prédécesseur. À l'époque, je n'étais pas un professionnel en matière de consolidation de la paix, et même si j'ai gagné en expérience en deux ans, je me considère toujours un peu comme un amateur en la matière. Mais le mot « amateur » vient du verbe latin « amare », et je peux témoigner, sur la base de ma propre expérience, qu'il est difficile d'assumer ce rôle de Président d'une formation si l'on n'aime pas ce qu'on fait et si l'on ne développe pas une certaine affection pour le pays et la population pour lesquels on travaille.

Je suis aussi conscient du fait que la Commission de consolidation de la paix est une commission relativement jeune qui demeure à l'examen du système des Nations Unies et de beaucoup d'États Membres. La Commission doit encore faire ses preuves et démontrer sa valeur ajoutée. Puisqu'il semble exister parfois une certaine réserve à l'égard du travail de la Commission, on serait tenté de fixer des critères quantitatifs ou qualitatifs de succès. Toutefois, il faut se rendre compte que la consolidation de la paix est avant tout un processus politique qui peut difficilement être mesuré scientifiquement.

D'après mon expérience, le succès de l'exercice dépend essentiellement de trois facteurs : premièrement, l'engagement fort du gouvernement du pays sous considération, et là je partage entièrement ce que vient de dire mon collègue belge il y a juste un instant; deuxièmement, une bonne coopération entre la formation

et les différents acteurs du système des Nations Unies à New York et sur le terrain; et troisièmement, des messages clairs et uniformes de la Commission.

C'est dans ces conditions seulement que la Commission de consolidation de la paix peut faire une différence et créer une plus-value. Ainsi, l'avantage pour le pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission est que cette dernière officie en tant que son avocat auprès de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Comme les petits États fragiles risquent d'être oubliés ou passés au deuxième rang face à des priorités sécuritaires ou économiques plus pressantes, la Commission de consolidation de la paix assume un rôle important dans le maintien de l'attention internationale à leur égard. Deuxièmement, la Commission offre une plateforme unique pour un dialogue politique et économique institutionnel avec un pays sortant d'un conflit.

À mon avis, la Commission contribue aussi à décharger l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. En sachant que la Commission suit un pays fragile de près, le Conseil peut se permettre de se concentrer sur d'autres situations plus pressantes. Si l'on se rend compte que le Conseil a plus de 60 situations sous examen, cet effet d'allègement ne peut pas être sous-estimé. Pourtant, j'ai le sentiment que le Conseil de sécurité pourrait encore d'avantage reconnaître le potentiel de la Commission.

Cette dernière remarque m'amène à aborder certains défis auxquels la Commission me semble être confrontée. Premièrement, comme je viens de le dire, la relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité devrait encore être améliorée. Certes, les rapports entre ces deux organes se sont intensifiés, notamment par le fait que les présidents des formations peuvent informer le Conseil et que les mandats du Conseil font référence au travail de la Commission.

Cependant, l'interaction entre le président d'une formation et le Conseil de sécurité pourrait encore être augmentée. Pour donner un exemple concret, j'ai beaucoup profité de la possibilité d'informer le Conseil des mes impressions du Burundi lors d'un exposé informel du Conseil que le Brésil avait facilité alors qu'il assumait la présidence du Conseil de sécurité. Une invitation permanente des présidents des formations aux réunions informelles du Conseil serait d'une part bénéfique pour le Conseil, qui recevrait ainsi une analyse plus globale, et d'autre part, elle serait aussi utile au président de la formation puisque sa participation à la

discussion informelle sur la situation de son pays lui permettra de mieux accomplir ses fonctions.

Deuxièmement, nous devons aussi réfléchir à la façon de mieux intégrer le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans le travail de la Commission de consolidation de la paix. Le débat que nous menons aujourd'hui est certes très utile, mais durant le reste de l'année l'interaction entre l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix est quasiment inexistante. La situation est un peu meilleure en ce qui concerne le Conseil économique et social. Pourtant, ces deux organes principaux comptent parmi les institutions fondatrices de la Commission de consolidation de la paix et presque la moitié des membres de la Commission proviennent du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Une autre dimension de partenariat et coopération additionnels touche les institutions de Bretton Woods et les institutions financières régionales. Leur relation avec la Commission de consolidation de la paix augmente en importance au fur et à mesure que la consolidation de la paix dans un pays fragile se dirige vers le développement économique et social. J'ai l'impression que la compréhension mutuelle des rôles respectifs de part et d'autre, mais aussi de l'interdépendance entre la Commission et les institutions financières internationales, dont la tâche est de consolider la paix, a considérablement augmenté ces dernières années. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement* de la Banque mondiale en est la preuve. Il faudrait maintenant mettre en œuvre ses conclusions sur le terrain.

Une dernière question qui me préoccupe est comment faire participer davantage tous les autres membres de la formation afin de répartir les tâches sur plusieurs épaules. En effet, c'est essentiellement le poids et le soutien politique de la collectivité des membres qui donne la puissance et la voix à la formation. Je me sens pourtant parfois un peu seul dans mon rôle de président, tout en profitant du soutien très professionnel des collaborateurs du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, que je souhaite remercier à cette occasion.

J'ai d'ailleurs créé dans notre formation un groupe directeur ouvert à tous les membres qui souhaitent collaborer d'une manière plus active et plus soutenue aux efforts de consolidation de la paix au Burundi. Je remercie les membres de ce groupe de leur engagement et j'espère que d'autres suivront leur exemple.

Certes, d'autres points méritent aussi d'être abordés, comme par exemple la relation entre le Président de la formation et le Bureau des Nations Unies dans le pays sous considération. Je préfère toutefois saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour exercer mon rôle d'avocat pour le Burundi et lancer un appel au soutien économique et social de sa population. Je constate que malheureusement le Burundi n'est pas représenté dans la salle pour écouter ce que je vais dire, mais je le ferai quand même en quelques mots.

Le Burundi se trouve dans une phase cruciale de son cheminement vers un développement pacifique durable. Il a fait beaucoup de progrès, mais il lui reste encore des défis considérables de nature politique, institutionnelle et économique à surmonter. Pour ce faire, ce pays a besoin de l'assistance de l'ensemble de la communauté internationale. Un soutien financier substantiel à la stratégie du Burundi pour la réduction de la pauvreté serait un signal clair que nous, les États Membres de l'ONU, continuons à accompagner l'un des nôtres dans sa transition d'un passé conflictuel vers un avenir politiquement et économiquement stable. Ceci serait la consécration de l'adage selon lequel la force d'une communauté se mesure par le bien-être de ses membres les plus faibles.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'appui à la consolidation de la paix est un des facteurs essentiels pour régler les conflits de manière efficace, stabiliser les situations d'après-conflit et prévenir la réapparition de crises. L'ONU déploie de très nombreux efforts par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et des formations pays de la Commission de consolidation de la paix.

Nous sommes tout à fait conscients que cette tâche est complexe et nécessite la coordination des efforts des États Membres, des programmes et fonds des Nations Unies, des organisations régionales, du Secrétariat et des institutions financières internationales. Nous devons néanmoins signaler le caractère quelque peu fragmenté de l'appui à la consolidation de la paix, qui est mal coordonné, la répartition illogique des tâches entre les acteurs de la consolidation de la paix et le manque de ressources des mécanismes de financement. Il est impossible de s'attaquer à ces problèmes si les États Membres n'y prêtent pas attention et sans organiser méthodiquement le processus de consolidation de la paix.

La Fédération de Russie appuie les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Nous considérons que sa création a apporté une valeur ajoutée considérable, la Commission coordonnant les efforts de consolidation de la paix et fournissant des avis au Conseil de sécurité sur les pays inscrits à son ordre du jour. Cependant, malgré les réalisations de ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire pour que la Commission obtienne des résultats optimaux sur le terrain. Des travaux importants sont réalisés dans le cadre des formations pays, et nous reconnaissons qu'en assumant un rôle de chef de file dans le processus de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix a largement contribué à l'instauration d'un dialogue direct avec les gouvernements des pays concernés.

Nous devons faire en sorte que l'expérience acquise par les formations pays soit pleinement mise à profit et qu'elle ne se limite pas à un dialogue bilatéral entre les formations et les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Hélas, la Commission ne parvient toujours pas à jouer son rôle central d'organe consultatif et de coordination en matière de consolidation de la paix. Nous estimons que le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix doit s'employer à s'acquitter de ces fonctions, en particulier lorsqu'il est nécessaire d'assurer un suivi après un conflit.

En vertu de son mandat, la Commission doit également contribuer à traiter d'importantes questions transversales liées à la consolidation de la paix qui concernent l'ensemble du système des Nations Unies et dont tous les aspects nécessitent d'être débattus entre les États Membres au sein des organismes des Nations Unies. L'une de ces questions est le renforcement des capacités civiles, compte tenu de la nécessité d'établir des fichiers nationaux d'experts civils auxquels il pourra être fait appel.

Le Fonds pour la consolidation de la paix est une autre composante importante du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Ce mécanisme de financement d'urgence, qui fournit des ressources à long terme pour la reconstruction et le développement, s'avère efficace. La Russie continue de verser chaque année 2 millions de dollars à ce Fonds. La fourniture d'une aide par l'intermédiaire du Fonds, sur la base des programmes et projets définis conjointement par les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies, nous permet de tenir dûment compte des priorités du pays bénéficiaire et de nous assurer que cette aide

est utilisée de manière responsable. Nous continuerons d'accorder la priorité au principe du respect des besoins spécifiques des pays dans l'attribution des fonds.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Commission de consolidation de la paix qui, depuis sa création en 2005 en vertu de la résolution 60/180, n'a cessé de s'acquitter de son mandat avec une efficacité accrue en mobilisant les efforts internationaux pour venir en aide à des pays sortant d'un conflit. Le cinquième rapport annuel de la Commission (A/66/675) – qui a été préparé dans le cadre de consultations étroites entre les États Membres et le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix et adopté à l'unanimité en janvier au cours d'une réunion de la Commission – donne un clair aperçu des réalisations de la Commission et des difficultés qu'elle a rencontrées à sa cinquième session.

En outre, un pas important a été franchi car, pour la première fois, ce rapport fait état des progrès accomplis pour accélérer la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport des cofacilitateurs intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies » (A/64/868, annexe).

Durant la période à l'examen, nous avons également accueilli avec satisfaction l'élection, par le Comité d'organisation de la Commission, de M^{me} Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que Présidente de la nouvelle formation Guinée.

Je tiens également à féliciter le Président de la Commission, M. Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh, pour son accession à cette fonction décisive et importante cette année. Je suis certain que sous la conduite avisée de l'Ambassadeur Momen, la Commission obtiendra des résultats substantiels.

Les activités de consolidation de la paix doivent être menées de manière à renforcer leur appropriation au niveau national et à respecter les priorités définies par les pays bénéficiaires. L'objectif final de la consolidation de la paix est non seulement de stabiliser une situation d'après-conflit mais également de poser les bases d'un développement durable à long terme, et à cet égard le renforcement des capacités civiles joue un rôle tout à fait fondamental.

À cet égard, la résolution 66/255, intitulée « Moyens civils à la hauteur des situations conflictuelles », qui a été adoptée le 16 mars, constitue

véritablement une étape importante dans l'évolution de la notion de consolidation de la paix et la définition de ses objectifs. Dans ce texte, l'Assemblée générale encourage les gouvernements nationaux, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales à élargir et étoffer la réserve d'experts civils susceptibles de consolider la paix au lendemain d'un conflit, notamment ceux venant de pays ayant une expérience en matière de consolidation de la paix après un conflit ou une transition démocratique, en veillant tout particulièrement à mobiliser les capacités des pays en développement et des femmes, en tant qu'élément essentiel du succès durable des activités de consolidation de la paix des Nations Unies.

L'Assemblée prie également le Secrétaire général de continuer de procéder régulièrement à des consultations sur l'examen des moyens civils, afin de maintenir une collaboration étroite avec les États Membres, notamment grâce à la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de son mandat. En tant que coauteur, la République de Corée appuie fermement la résolution et apprécie vivement les efforts déployés par le Canada et l'Indonésie, qui se sont joints à cette initiative.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659) indique à juste titre que le Fonds est un instrument de plus en plus utile pour fournir un appui aux pays qui sortent d'un conflit. Le rapport conclut également que le Fonds de consolidation de la paix est un outil solide permettant d'aider les pays dans les efforts qu'ils mènent pour édifier une paix durable. Avec davantage de ressources, l'ONU sera mieux à même de répondre aux besoins qui apparaissent et de saisir les nouvelles possibilités qui se présentent. Par exemple, les pays qui cherchent à mettre en œuvre le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, annoncé au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui a eu lieu à Busan (République de Corée), en novembre dernier, doivent être davantage soutenus dans leurs efforts pour concrétiser les objectifs convenus en matière de renforcement de l'État et de consolidation de la paix. À cet égard, je crois que la Commission est bien placée pour faire le lien entre les pays qui font appel au Fonds et les autres organes aptes à fournir une assistance.

Pour sa part, la République de Corée a versé 4 millions de dollars au Fonds depuis sa création en 2005. La République de Corée continuera de participer au financement d'activités de consolidation de la paix

spécifiques pour favoriser la paix et la stabilité des pays concernés. À cet effet, ma délégation attend avec intérêt de poursuivre la discussion sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des projets financés par le Fonds et de mieux répartir les sommes allouées.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à prendre la parole à l'Assemblée générale à l'occasion de ce débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659).

Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, pour son leadership dans la préparation du rapport détaillé de la Commission de consolidation de la paix sur sa cinquième session, et pour sa direction avisée des travaux de la Commission au cours de l'année écoulée.

Le rapport rend bien compte des activités menées par la Commission l'année dernière. L'année 2011 a coïncidé avec la première année de mise en œuvre des recommandations pertinentes émanant de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (voir A/64/868) réalisé en 2010, qui avait de manière éloquent mis en lumière le potentiel de la Commission mais aussi les problèmes qu'elle rencontre. Pendant la période considérée, plusieurs actions déterminantes ont été engagées, à la fois sur le terrain et au Siège, pour renforcer son efficacité et démontrer sa valeur ajoutée, grâce à des initiatives telles que la mise en place d'un nouveau partenariat de coopération avec la Banque africaine de développement, l'adoption d'instruments d'engagement souples et adaptables établis en fonction de chaque pays et la recherche de stratégies de mobilisation de ressources.

Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, que le Japon a l'honneur de présider, a tenu quatre réunions l'an dernier sur les thèmes suivants : mobilisation des ressources aux fins de la réalisation des priorités en matière de consolidation de la paix et amélioration de la coordination entre les parties concernées; revitalisation économique et emploi des jeunes; réforme du secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit; et transition des modalités et des instruments de collaboration de la Commission de consolidation de la paix et partenariat entre la Commission et le Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur la nécessité de produire plus de résultats sur le terrain. Un certain nombre d'éléments intéressants

ont été soulevés au cours des discussions et nous nous sommes efforcés d'en rendre compte dans les rapports sur les conclusions préliminaires que nous avons publiés. Ces rapports ont été diffusés auprès d'un large public et présentés pour examen au Comité d'organisation de la Commission, principale instance d'élaboration des politiques.

Il va sans dire que la dynamique positive suscitée par l'examen de 2010, et qui s'est poursuivie en 2011, doit continuer en 2012 et être consolidée. Le Japon, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience en 2012, continuera de se pencher sur les domaines prioritaires énumérés dans la feuille de route de la Commission pour 2012, notamment la mobilisation des ressources et la coordination entre les parties concernées et le renforcement des liens avec les organes principaux de l'ONU. Nous agissons en étroite collaboration avec le Président de la Commission de consolidation de la paix et les présidents des formations pays afin de faire fond sur les discussions de l'année dernière et de produire des résultats plus tangibles sur le terrain.

En ce qui concerne à présent le rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix, il nous plaît de constater qu'il montre sans ambiguïté que le Fonds joue véritablement un rôle de catalyseur pour remédier aux grands problèmes immédiats auxquels se heurtent les processus de consolidation de la paix en attendant la fourniture d'une aide au développement de caractère plus général.

Les avantages comparatifs du Fonds, comme sa capacité de prendre rapidement des décisions, son étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, et sa flexibilité à répondre aux besoins urgents là où aucun mécanisme de financement n'existe, doivent être mis en avant. Le positionnement stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix n'en sera que plus clair.

Nous prenons note des efforts déployés pour améliorer la gestion du Fonds, et espérons que son administration continue d'être affinée, notamment grâce à la prise en compte des recommandations qui ressortiront des futures discussions du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix.

Il convient également de noter que le Fonds a largement atteint son objectif de 100 millions de dollars d'allocations en 2011, conformément à son plan stratégique. Pour aider le Fonds à satisfaire ses besoins financiers et illustrer notre profond attachement

à la consolidation de la paix, nous avons versé une contribution supplémentaire de 12,5 millions de dollars en 2011.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, appuyés par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, vont demeurer les pivots du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Japon remercie le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de son appui sans faille. Toutefois, après six années d'existence, il est temps pour la Commission que ses membres procèdent à un réajustement de l'intérieur afin de la rendre plus efficace. C'est aux États Membres de prendre les rênes de la Commission. Il est indispensable que nous, les États Membres, prenions des engagements fermes et lui accordions tout notre appui politique, avec le concours accru du Bureau d'appui, pour que la Commission de consolidation de la paix puisse tenir toutes ses promesses.

Le Japon, en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et en coopération étroite avec le Président et les membres de la Commission, reste fortement attaché au travail que la Commission accomplira en 2012 et au-delà.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Gasana de sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675). Nous saluons également le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659).

Premier organe du système des Nations Unies consacré à la coordination de la reconstruction après les conflits, la Commission de consolidation de la paix s'est acquittée de sa mission au cours de l'année écoulée en vertu du mandat que lui ont confié l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Elle a joué un rôle important et accompli des progrès considérables dans l'aide apportée en matière de consolidation de la paix aux pays se relevant d'un conflit. La Chine apprécie vivement ces efforts. Néanmoins, nous notons également que la consolidation de la paix dans certains pays demeure une tâche laborieuse et que la Commission de consolidation de la paix est confrontée à de nombreux problèmes.

Dans ce contexte, je tiens à souligner les points suivants. Premièrement, la Commission de consolidation de la paix et les parties concernées doivent respecter pleinement le principe d'appropriation nationale par les pays concernés. Étant donné qu'il incombe avant tout aux pays sortant d'un conflit de consolider la paix, les

efforts que déploie la Commission de consolidation de la paix pour les aider doivent être pleinement respectueux de leurs souhaits et les aider à améliorer le renforcement de leurs capacités et la gouvernance sur leur territoire. La Commission doit également renforcer ses partenariats avec ces pays de manière active et constructive. En outre, toute stratégie de sortie doit être formulée de manière à favoriser une transition sans heurt afin de garantir une paix et un développement durables.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix doit définir ses domaines d'action prioritaires en tenant compte de la situation particulière de chaque pays. En aidant les pays à élaborer des stratégies de consolidation de la paix et des stratégies intégrées de développement, la Commission doit envisager la situation des différents pays concernés, améliorer la coordination intégrée, respecter pleinement le droit qui est le leur de définir des priorités, mettre l'accent sur la stabilisation des conditions de sécurité, promouvoir la réconciliation politique et accélérer le renforcement de la démocratie, tout en luttant en priorité contre les problèmes fondamentaux qui menacent la paix et la sécurité, en particulier les problèmes sociaux et de développement économique.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix doit améliorer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les institutions régionales et sous-régionales. Nous espérons qu'elle continuera de renforcer ses capacités en matière d'édification des institutions ainsi que sa coordination avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social alors qu'elle recherche des moyens spécifiques de contribuer à la consolidation de la paix après les conflits. Dans le même temps, la Commission doit continuer de mettre en avant les avantages uniques que présentent la Banque mondiale, d'autres institutions financières et les institutions régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, en vue de garantir une progression véritable dans le domaine de la consolidation de la paix dans les pays concernés.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix doit continuer d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. La consolidation de la paix couvre de nombreux domaines et de nombreuses activités. La Commission doit résumer ces expériences et définir les meilleurs pratiques. Ses réunions doivent être axées sur les domaines d'activité prioritaires afin de garantir la qualité. Dans le même temps, elle doit s'efforcer

de garantir l'efficacité de ses travaux sur le terrain, notamment en utilisant pleinement des ressources telles que les fonds et programmes de l'ONU et ses opérations de maintien de la paix afin d'éviter les doubles emplois.

Cinquièmement, le Fonds pour la consolidation de la paix doit renforcer son appui aux efforts de consolidation de la paix déployés dans les pays sortant d'un conflit. La Chine apprécie le rôle positif que joue le Fonds dans le domaine de la consolidation de la paix et salue les efforts qu'il déploie pour améliorer le renforcement de ses propres capacités et la gestion de sa performance, renforcer sa communication avec la Commission de consolidation de la paix et optimiser l'efficacité des ressources. Nous prions les pays de venir plus nombreux verser des contributions au Fonds. Dans le même temps, nous prions la communauté internationale de consacrer des ressources financières plus importantes à la consolidation de la paix après les conflits et de mobiliser de nouvelles sources de financement.

La Chine a toujours appuyé les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous participons activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, et nous communiquons et échangeons nos vues avec toutes les parties. Pour permettre à la Commission de jouer un rôle plus important dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix après les conflits, la Chine continuera de contribuer aux initiatives de consolidation de la paix de l'ONU.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa sincère reconnaissance au Président de l'Assemblée pour l'organisation de cet important débat conjoint sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659). Ma délégation saisit également cette occasion pour remercier le Représentant permanent du Rwanda, l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, de l'excellent travail qu'il a réalisé à la présidence de la Commission. Je félicite par la même occasion le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, de son accession à la présidence cette année. Je suis certain qu'il s'acquittera de sa lourde responsabilité avec grand succès.

La Commission de consolidation de la paix apporte régulièrement des contributions considérables dans les pays figurant à son ordre du jour pour les aider à consolider la paix, comme le prévoyait la

résolution qui l'a créée. Il est encourageant de savoir que la Commission de consolidation de la paix gagne en reconnaissance auprès des organismes des Nations Unies et des autres acteurs du développement en tant que mécanisme intergouvernemental spécialisé visant à améliorer le niveau de coordination, de cohérence et d'intégration dans le cadre des activités de consolidation de la paix après les conflits afin de garantir une paix durable.

Les pays qui sortent d'un conflit ont besoin d'une attention immédiate et simultanée dans de nombreux domaines, notamment ceux du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, du rétablissement des services de base, des mécanismes de justice transitionnelle et de l'édification des institutions nécessaires pour assurer les services publics et l'action politique. La Commission de consolidation de la paix a bien compris qu'il importait de répondre rapidement à ces exigences globales et complémentaires en élaborant un plan stratégique global unique, qui prévoit des initiatives de consolidation de la paix prises en mains et mises au point à l'échelle nationale et correctement définies. Ce plan stratégique unique est essentiel au renforcement de la cohérence et de la coordination entre les différents acteurs opérant sur le terrain.

Le rôle crucial que joue la Commission de consolidation de la paix est évident pour chacun d'entre nous. Elle cherche à conjuguer efficacement revitalisation économique et stabilisation des conditions de sécurité. La Commission joue un rôle extrêmement important de sensibilisation de la communauté mondiale aux problèmes particuliers que rencontrent les pays sortant d'un conflit et de coordination, avec d'autres, de l'action sur le terrain afin qu'elle soit le plus efficace possible. Rien n'est plus important que les capacités et la prise en mains nationales dans le cadre du processus de consolidation de la paix, quel que soit le degré de précarité ou de difficulté de la situation.

La communauté internationale doit donc déployer tous les efforts possibles pour renforcer les capacités nationales et promouvoir l'appropriation nationale au cours de la période définie. Ma délégation est certaine que la déclaration d'engagements mutuels adoptée par le Libéria et la Guinée en tant que nouvel instrument visant à garantir l'application mutuelle du principe de responsabilité permettra d'accélérer l'application des mesures visant à ce que les deux pays honorent leurs engagements et leurs responsabilités.

Ma délégation se félicite que la Commission de consolidation de la paix déploie des efforts considérables pour coordonner les activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement afin de garantir l'efficacité de son action dans les pays inscrits à son ordre du jour. Même si elle a encore un long chemin à parcourir, l'interaction de la Commission de consolidation de la paix avec les principaux organes de l'ONU doit être institutionnalisée afin de renforcer la cohérence au niveau du Siège. Je note avec satisfaction que les présidents de la Commission de consolidation de la paix et les présidents des formations des pays inscrits à son ordre du jour ont été invités à présenter des exposés au Conseil et à échanger leurs vues. Il convient d'officialiser cette pratique et d'intensifier les interactions visant à améliorer la coordination et les processus de prise de décisions. De même, il est souhaitable de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

Il importe de continuer à encourager et à appuyer les formations au niveau des pays de l'ordre du jour, qui constituent un cadre important et garanti pour de nombreux acteurs. Elles doivent devenir un instrument efficace par le biais duquel l'appui international peut être fourni aux pays inscrits à l'ordre du jour. Dans le même temps, elles doivent fournir aux pays en question d'importantes possibilités de contacter directement la communauté internationale.

Nous préconisons de mettre l'accent nécessaire sur le renforcement des capacités civiles au lendemain d'un conflit, car la mise en place d'une méthode plus ouverte et mieux coordonnée de renforcement des capacités civiles permettra de déployer des efforts plus efficaces pour fournir l'appui nécessaire à ces pays. Le Fonds pour la consolidation de la paix a déjà prouvé qu'il était indispensable en finançant rapidement les activités de consolidation de la paix nécessaires dès le début de la période de transition après les conflits, lorsque les sources de financement demeurent en général indisponibles ou insuffisantes.

Nous espérons qu'il y aura une synergie et un alignement entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix grâce auxquels le Fonds appuierait les objectifs de la Commission en mettant à sa disposition des fonds pour des projets et des programmes d'une importance critique, ce qui contribuerait considérablement à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Nous souscrivons à la politique de financement rapide et d'appui pluriannuel du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous sommes également favorables à l'idée que les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont besoin de plus de ressources pour mettre effectivement en œuvre leurs stratégies de consolidation de la paix nationales. Nous espérons que l'élaboration d'un plan de travail triennal pour la période 2011-2013 et un plan directeur permettront de gérer le Fonds avec efficacité et pragmatisme.

Comme le rapport indique que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour 2013, ma délégation engage instamment la communauté internationale à contribuer au Fonds. Contribuer au Fonds pour la consolidation de la paix est un investissement intelligent qui produit des dividendes tels qu'une paix, une stabilité et une prospérité durables partout dans le monde.

Enfin, le Népal est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, et il a eu le privilège d'avoir été membre de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. J'ai eu personnellement l'occasion de présider le Groupe de travail sur les enseignements tirés en 2010. Le Népal a non seulement servi à la Commission de consolidation de la paix, mais il a également bénéficié d'un financement pour la consolidation de la paix. C'est dans ce contexte que nous tenons à exprimer notre engagement continu en faveur du travail de la Commission de consolidation de la paix. Ensemble, nous pouvons rendre efficace cet organe intergouvernemental pour des millions de personnes qui vivent dans la pauvreté en raison des effets dévastateurs des conflits.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je tiens à remercier l'Ambassadeur Gasana pour l'engagement sans faille dont il a fait preuve à la tête de la Commission de consolidation de la paix en 2011, et à exprimer mes meilleurs vœux au nouveau Président, l'Ambassadeur Momen du Bangladesh.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne.

Il y a sept ans, la Commission de consolidation de la paix n'existait pas encore. Pour paraphraser Voltaire, il a fallu l'inventer. Depuis sa création, l'activité pratique de la Commission a mené à un élargissement de notre compréhension du concept de consolidation de la paix, incluant de plus en plus de sujets en relation avec la stabilisation post-conflit, mais aussi la renégociation du

contrat social et la création d'institutions qui constituent une démocratie fonctionnelle, permettant à ses citoyens de s'épanouir pleinement.

Au-delà de la consolidation de la paix, la Commission s'intéresse à la consolidation de l'État et à la création, grâce à l'accompagnement de la Commission, de sociétés ouvertes. L'inclusion de la République de Guinée dans l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix a de même élargi l'horizon à des situations de transition autres que les transitions post-conflit.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai accédé à la présidence de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, qui venait d'être créée sur demande du Gouvernement de la République de Guinée. Le pays n'émergeait pas d'un conflit armé, ni d'une catastrophe naturelle, et pourtant, tout était à reconstruire. Suite à plus de cinq décennies de régimes autoritaires, d'une corruption devenue institutionnalisée, d'une armée échappant au contrôle civil et qui avait pris l'habitude de se servir aux dépens de la population, les indicateurs de développement humain du pays étaient au plus bas. Ce qu'il fallait reconstruire en tout premier lieu était la confiance entre les citoyens et l'État, représenté trop longtemps par des forces de sécurité et de défense abusant de leur pouvoir.

Dans ce travail, qui ne saurait en aucun cas être couronné de succès sans une ferme volonté politique du gouvernement pour s'approprier la tâche de consolidation de la paix et de l'État, la communauté internationale peut jouer un rôle d'accompagnement. Or, la volonté politique et l'appropriation par le gouvernement du pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission doivent aller de pair avec la volonté politique et l'appropriation des pays membres de la formation : une fois qu'une formation pays cesse d'être un simple forum d'échanges d'information sur la situation dans un pays donné et devient un véritable partenariat intergouvernemental prêt à mettre le poids politique combiné de ses membres au service de la consolidation de la paix dans ce pays, la Commission remplit pleinement sa vocation. Elle peut alors identifier et promouvoir des synergies entre les activités bilatérales de ses États membres individuels et appuyer la coordination et la cohérence dans l'accompagnement du pays en question.

Je reviens d'une mission à Conakry, où, accompagnée de membres de la formation, j'ai pu approfondir le travail sur la consolidation de la paix avec toutes les parties prenantes, gouvernementales, étatiques

et non-étatiques. Cette visite s'inscrit dans le cadre du premier examen périodique de la Déclaration sur des engagements réciproques, adoptée le 23 septembre dernier et qui contient un nombre considérable d'objectifs pour parachever la transition et permettre un développement durable du pays et une réconciliation entre l'État guinéen et ses citoyens.

Dans ce sens, le Gouvernement et ses partenaires n'ont pas chômé au cours des six derniers mois, surtout au niveau de la réforme du secteur de la sécurité, l'une des trois priorités de la formation. Près de 4 000 militaires ont ainsi été mis à la retraite au 1^{er} janvier 2012. Le recensement biométrique de l'armée, sans lequel cette mise à la retraite initiale n'aurait pas été possible, et sans lequel la poursuite d'une réforme en profondeur des forces de sécurité ne peut se faire, a également été terminé.

Des élections législatives doivent avoir lieu en 2012. Ces élections sont perçues par de nombreux acteurs comme une importante opportunité, y compris pour faire progresser la réconciliation nationale, pour autant qu'elles soient libres, transparentes, crédibles au niveau politique et technique et, de ce fait, acceptables et acceptées par tous.

En Guinée, tout comme dans d'autres pays post-conflit, il ne peut pas y avoir de réconciliation sans faire la vérité sur le passé et sans rendre justice aux victimes. Et il ne peut pas y avoir de justice sans en finir, une fois pour toutes, avec l'impunité.

La consolidation de la paix en Guinée dépend autant de la gestion du passé que de la préparation de l'avenir. La troisième priorité de la formation Guinée est celle de l'emploi des jeunes et des femmes. Il s'agit d'encourager la poursuite des efforts d'autonomisation politique, économique et sociale des femmes et de lutter contre toutes les discriminations et les violences dont elles font l'objet.

Il s'agit aussi d'accompagner les efforts du Gouvernement pour créer les conditions de stabilité propices à la création de nouveaux emplois de qualité, qui devraient réduire la pauvreté et les menaces à la paix sociale. Il s'agit enfin de tirer profit du potentiel énorme que représente la jeunesse guinéenne qui constitue plus de 60 % de la population, d'en faire un facteur de stabilité et de prospérité, et non pas un facteur d'instabilité et de tensions. Voilà d'ailleurs un défi commun à la sous-région et aux quatre pays ouest-africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Une réflexion et une approche régionales renforcées seraient opportunes à cet égard.

Je voudrais conclure par quelques mots sur l'organisation des travaux de la Commission de consolidation de la paix et le rôle des structures qui appuient la Commission. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix d'abord – et j'aimerais saluer ici l'engagement et la qualité de ses collaborateurs – devrait se concentrer davantage sur ce qui peut être considéré comme son fonds de commerce, c'est-à-dire l'appui au Comité d'organisation et aux formations spécifiques à des pays, et de manière plus générale aux pays en situation de post-conflit, au lieu de chercher à s'arroger un rôle de recherche en matière de politiques ou un rôle normatif. Le Bureau n'est pas nécessairement outillé pour jouer de tels rôles dans de bonnes conditions.

Dans la même logique, le Fonds pour la consolidation de la paix devrait conserver sa nature catalytique et continuer de se concentrer sur les pays qui sont à l'ordre du jour de la Commission. Les engagements budgétaires à moyen terme dont le Fonds dispose ne lui permettent pas d'intervenir partout. S'il peut, selon les situations, être opportun de diversifier les interventions, notamment à travers les mécanismes de financement des interventions rapides, il faut toutefois veiller à éviter un saupoudrage excessif de quelque 100 millions de dollars par an dont dispose le Fonds. Le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait toutefois utilement piloter des efforts visant à intégrer de manière renforcée une programmation sensible aux conflits et à la consolidation de la paix dans les cadres de coordination des efforts de développement, comme les documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Cela irait aussi dans le sens des réflexions menées par les membres du Groupe g7+ et leurs partenaires dans le cadre du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles.

Malgré certaines critiques dont elle peut faire l'objet et malgré le fait qu'elle constitue une addition assez récente à la boîte à outils des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, la Commission de consolidation de la paix a commencé à se tailler un rôle dans le paysage institutionnel du système des Nations Unies. Si la Commission de consolidation de la paix parvient à favoriser le rôle moteur que doivent jouer les autorités et les sociétés civiles des pays inscrits à son ordre du jour, si tous les États membres de la Commission s'approprient ses activités et si elle peut compter sur la pleine coopération des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et le plein appui

en termes de ressources humaines du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que sur les ressources financières catalytiques du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix a sans aucun doute le potentiel de devenir un acteur incontournable au sein des Nations Unies et de favoriser l'établissement d'une paix durable dans les pays qui font appel à ses services.

Le Luxembourg continuera d'appuyer les efforts de tous les partenaires visant à accroître l'impact concret de la Commission de consolidation de la paix.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le présent débat sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659). Nous avons ainsi la possibilité fort utile d'examiner les travaux que nous avons menés l'année dernière et les problèmes qu'il reste à régler.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Gasana de son rôle de direction en tant que Président de la Commission de la paix en 2011. Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau Président, l'Ambassadeur Momen, et l'assurons de notre plein appui.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont réalisé l'année dernière des avancées importantes en vue d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, de renforcer leurs partenariats avec les acteurs extérieurs et de mieux mobiliser les ressources en faveur de pays sortant d'un conflit. Des progrès supplémentaires peuvent toutefois être faits dans ces domaines et dans d'autres. Nous espérons que le rapport annuel, en plus de rendre compte des mesures que nous avons prises récemment, servira à orienter nos travaux futurs.

En tant que Président de la formation Guinée-Bissau, le Brésil a multiplié les échanges avec les États Membres pour envisager les moyens de répondre aux besoins les plus urgents des pays qui sortent d'un conflit. Je voudrais m'arrêter sur quatre aspects que nous estimons prioritaires dans le cadre des travaux actuels et futurs de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Il s'agit de l'impact sur le terrain, de la mobilisation des ressources, des partenariats avec les acteurs extérieurs et des relations avec les autres organes de l'ONU.

En 2011, la Commission de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix se sont chacun employés à obtenir des résultats concrets sur le terrain. Nous constatons avec satisfaction que des instruments plus efficaces de collaboration avec les gouvernements hôtes sont mis au point et que le système des Nations Unies envisage les moyens d'améliorer la coordination et d'éviter les chevauchements.

Nous devons absolument nous garder de créer des cycles d'établissement de rapport et des mécanismes qui s'avèreraient des fardeaux supplémentaires pour les structures déjà très sollicitées des gouvernements des pays concernés. Nous devrions simplifier autant que possible nos travaux en élaborant une stratégie unique de consolidation de la paix qui rassemble tous les acteurs et mette clairement en avant les domaines prioritaires. Nous réaffirmons qu'une approche intégrée qui tienne compte des aspects de la consolidation de la paix liés au développement – comme la revitalisation économique, le rétablissement des services de base et l'emploi des jeunes – est absolument indispensable pour faire en sorte que les pays sortant d'un conflit puissent instaurer une paix durable.

La mobilisation des ressources va continuer de nécessiter toute notre attention. La Commission de consolidation de la paix, comme nous le savons, est une tribune permettant de défendre la cause des pays inscrits à son ordre du jour. Mais sans une mobilisation efficace des ressources financières pour mettre en œuvre nos projets, les résultats que nous obtiendrons risquent d'être bien en deçà de nos objectifs.

Le cas de la Guinée-Bissau montre à quel point l'appui financier de la communauté internationale est important pour la consolidation de la paix. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, et plus précisément de la mise en place d'une caisse de retraite pour les militaires, il s'avère par exemple indispensable que l'effort financier consenti par les autorités nationales soit complété par un appui de la communauté internationale, y compris les acteurs régionaux. En jouant un rôle de catalyseur, le Fonds pour la consolidation de la paix a contribué à faire avancer ce projet, et d'autres, en Guinée-Bissau. L'appui fourni par le Fonds souligne à quel point il peut contribuer au démarrage des projets et à la mise en place d'un cercle vertueux dans des pays qui, dans un premier temps, risquent d'avoir du mal à mobiliser des ressources financières.

Pour faire en sorte que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation

de la paix continuent d'avoir un impact positif sur le terrain, il est essentiel d'élargir les partenariats avec les acteurs extérieurs. Il faut promouvoir le dialogue avec les organisations financières internationales et les organes régionaux afin d'aider les pays sortant d'un conflit à obtenir l'appui financier et politique dont ils ont tant besoin. Nous saluons en particulier le rôle important joué par les institutions africaines. La Banque africaine de développement et les organes régionaux, telle la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, se sont avérés des partenaires précieux pour la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que ces relations seront renforcées.

Il importe également d'améliorer notre interaction avec les autres organes de l'ONU. En 2011, comme il est souligné dans le rapport, des mesures pertinentes ont été prises pour favoriser des liens plus étroits avec le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Nous devons continuer sur cette voie.

Nous espérons qu'en 2012, l'Assemblée générale débattrait plus fréquemment des activités de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit également solliciter plus souvent l'avis de la Commission puisque, comme nous le savons, la Commission de consolidation de la paix offre des avantages comparatifs grâce à sa vision plus globale des problèmes auxquels font face des pays sortant d'un conflit. Des échanges interactifs informels et la participation des présidents des formations pays aux débats et aux consultations du Conseil de sécurité sont des moyens utiles de renforcer la relation. Durant son récent mandat en tant que membre du Conseil de sécurité, le Brésil a insisté avec énergie sur la nécessité de renforcer le dialogue entre ces deux organes et il continuera à le faire dans les années à venir.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix se sont imposés comme des composantes importantes du système des Nations Unies et du réseau mis en place à l'appui des pays sortant d'un conflit. Nous espérons qu'ils continueront de mener des activités utiles et d'accroître leur impact sur le terrain.

En tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et membre du Comité d'organisation, le Brésil continuera de contribuer à ce processus afin d'aider les pays qui sortent d'un conflit à parvenir à la paix, à la stabilité et au développement socioéconomique.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée, d'avoir convoqué cette séance consacrée à l'examen conjoint du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675) et du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659). Je remercie l'Ambassadeur Momen de sa présentation du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également adresser mes profonds remerciements au Président de la Commission de l'année dernière, l'Ambassadeur Gasana, ainsi qu'aux Présidents actuels et passés des six formations par pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, pour le travail très utile qu'ils ont réalisé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du groupe de travail des pays non alignés de la Commission de consolidation de la paix.

Confrontés à de multiples défis, les pays qui sortent d'un conflit doivent emprunter une voie difficile qui peut les conduire au succès de la reconstruction et de la paix ou bien les faire rechuter dans l'instabilité et la violence. Cela dépendra principalement de la qualité du processus de consolidation de la paix défini, pris en charge et mené au plan national. Mais la qualité du processus dépend aussi dans une large mesure de l'appui fourni par une architecture mondiale de consolidation de la paix solide et réactive.

L'Indonésie se réjouit donc que la Commission et le Fonds, dans un laps de temps relativement court, aient progressé avec compétence et confirmé leur caractère indispensable au niveau international. Comme l'indique le rapport de la Commission, l'attention plus grande que celle-ci porte à l'amélioration de la situation sur le terrain dans les six pays inscrits à son ordre du jour, ainsi que le caractère global de sa démarche, sans parler de ses efforts accrus en matière de mobilisation et de sensibilisation des acteurs concernés, ont renforcé son influence au niveau des pays.

Si nous nous devons de remédier à toute déficience dans la mise en œuvre de la feuille de route pour 2011 et de déterminer tous les moyens par lesquels améliorer les travaux de la Commission et du Fonds, nous devons tous veiller également à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la Commission et le Fonds à s'acquitter de leur mandat.

À cet égard, l'Indonésie souhaite souligner les points suivants : premièrement, l'appropriation nationale demeure essentielle et pour ce faire, il est crucial que le cadre d'engagement et l'assistance de la Commission et du Fonds continuent d'être en harmonie avec les besoins et les priorités définis au niveau national par les pays qui sortent d'un conflit.

Deuxièmement, l'expérience de la Commission est porteuse d'informations et d'idées très précieuses, dont devraient tirer parti le Conseil de sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Là où l'on peut mettre en place une synergie, il ne faut pas hésiter à tirer profit des avantages comparatifs des uns et des autres.

Troisièmement, la Commission doit activement fournir les informations pratiques dont elle dispose sur la façon dont le dispositif international consistant à exploiter et à étayer les moyens civils peut être renforcé. L'examen en cours du dispositif des Nations Unies sur les capacités internationales et la résolution 66/255, adoptée par consensus vendredi dernier, donnent la possibilité aux États Membres, organes des Nations Unies, organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'à d'autres de combler les lacunes civiles dans les pays sortant d'un conflit, et ce de manière plus coordonnée, réactive et adaptée aux besoins. Du fait que la plupart des conflits ont lieu dans des pays en développement, dont bon nombre ont entrepris des transitions réussies, il est essentiel que les moyens civils de l'hémisphère Sud soient utilisés de manière idoine.

Pour trouver la manière dont les régions dotées de moyens civils avérés, comme la région Asie-Pacifique, peuvent contribuer à l'examen entrepris par les Nations Unies et fournir un savoir-faire, la première consultation régionale sur la question a été coorganisée par l'Indonésie et la Norvège à Bali au début du mois. Elle a fait émerger des idées et des propositions utiles qui, nous l'espérons, constitueront des contributions importantes.

Quatrièmement, nous sommes pleinement favorables à l'accent mis sur la mobilisation des ressources et sur les partenariats, comme stipulé dans la feuille de route de 2012 de la Commission de consolidation de la paix. Les conclusions de l'équipe spéciale de la Commission sur le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix après les conflits, dont l'Indonésie a eu le privilège de faciliter les travaux en 2008, ont fourni quelques indications très utiles pour nouer des partenariats avec les acteurs traditionnels et non traditionnels, comme les organisations philanthropiques.

Nous espérons que cet aspect, indiqué dans la feuille de route de 2012, sera dûment pris en considération et appliqué de manière concrète.

Ma délégation note avec intérêt les différentes propositions de financement de l'intervention rapide formulées dans le rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau, « Des moyens civils à la hauteur des situations postconflituelles » (A/65/747), dont l'importance a été soulignée par le Secrétaire général dans son rapport de suivi sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (A/66/311). Nous estimons fort utile de tenter de savoir s'il est possible de reproduire le modèle du Fonds de roulement du Programme alimentaire mondial qui permet d'assurer un financement rapide et prévisible des efforts déployés par le système des Nations Unies pour consolider la paix au lendemain d'un conflit. Nous appuyons également l'approfondissement des partenariats de la Commission avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui va donner lieu à de nouvelles façons de canaliser les ressources vers les secteurs prioritaires de la consolidation de la paix.

Enfin, l'Indonésie prend note avec satisfaction de l'incidence accrue des travaux du Fonds pour la consolidation de la paix, à la fois grâce au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix et au mécanisme de financement des interventions rapides. Compte tenu de l'élargissement de l'assistance qu'il fournit à 193 projets variés dans 22 pays, une gestion habile du Fonds est d'autant plus importante.

Nous nous félicitons de ce que le Fonds ait conçu un plan directeur afin de guider les comités directeurs mixtes des organes des Nations Unies bénéficiaires à assurer la planification et le suivi de la consolidation de la paix de meilleure façon, tout en prenant note des problèmes mentionnés dans le rapport du Secrétaire général.

Dans le cadre des travaux de la Commission et du Fonds, il est nécessaire d'établir plus clairement la relation entre les représentants spéciaux du Secrétaire général, le système du pays hôte et les autres organismes des Nations Unies. Il doit en outre y avoir une plus grande cohérence entre eux, ainsi qu'avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Pour finir, l'Indonésie exprime son ferme engagement de continuer de soutenir la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation

de la paix, et de jouer son rôle en faisant en sorte qu'ils interviennent de manière encore plus ferme.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de sa convocation du présent débat et de cette occasion qui nous est donnée d'examiner les importants rapports décrivant la progression du Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659) et de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) de l'ONU.

S'agissant, tout d'abord, du Fonds pour la consolidation de la paix, je tiens à dire que le Royaume-Uni, tout à fait conscient du vide névralgique que vient combler le Fonds au niveau de l'intervention internationale en cas de conflit et de la trajectoire positive qu'il a déjà parcourue, entend rester un solide allié du Fonds et lui maintenir sa contribution. Le rapport du Secrétaire général couvre une période au cours de laquelle le Fonds a notablement progressé dans la réalisation d'un certain nombre de réformes essentielles. Nous saluons vigoureusement, en particulier, les progrès réalisés dans le sens d'une conception des programmes axée sur les résultats.

Pour que le Fonds ait un sens, il doit être en mesure d'apporter concrètement des améliorations sur le terrain, dans la vie des collectivités et des pays touchés par un conflit. Le nouveau plan stratégique pour la période 2011-2013 témoigne d'une volonté d'améliorer le suivi des activités du Fonds et d'en mieux mesurer l'impact, ce qui sera extrêmement précieux. Le Royaume-Uni encourage le Fonds à recourir plus fréquemment aux examens et évaluations indépendants, à choisir des indices fondés sur des études indépendantes adaptées, et à associer intimement le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de maintenir l'accent sur la conception et l'évaluation de programmes efficaces.

Le Royaume-Uni note que le mandat du Fonds lui dicte un rôle catalytique et stratégique, qui consiste notamment à combler les lacunes existant dans le domaine de la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni constate avec satisfaction tous les cas, de plus en plus nombreux, où le Fonds pour la consolidation de la paix a satisfait à ces critères. Toutefois, la proportion d'activités ayant été évaluées en toute indépendance comme contribuant de manière significative à la consolidation de la paix peut encore s'accroître. Cela peut se faire grâce à un plus grand recours à l'analyse des conflits, à la mise à profit des systèmes de consolidation de la paix déjà en place dans les différents pays, et à l'établissement à l'échelle internationale d'une conception commune de ce en quoi

consiste ce rôle de catalyseur de la consolidation de la paix, en en faisant un critère rigoureux applicable à toutes les affectations futures du Fonds. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a déjà fait de l'excellent travail dans ce domaine, et nous espérons que cela va continuer. C'est ce qui permettra au Fonds pour la consolidation de la paix de rentabiliser ses dépenses.

Je passe maintenant aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Renforcer l'impact de la Commission sur le terrain demeure la priorité absolue. Nous devons faire davantage de progrès dans cette voie. La Commission doit faire jouer le poids conjugué de ses États membres sur le plan politique pour combler les lacunes existant dans le soutien international aux principaux secteurs de la consolidation de la paix dans les pays concernés. Elle doit également fournir un appoint politique technique à l'équipe des Nations Unies sur le terrain. Son rôle n'est pas de reproduire les efforts de l'équipe des Nations Unies.

Nous devons, en particulier, trouver des moyens d'appréhender plus clairement l'impact réel des formations de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. Développer de plus forts automatismes de responsabilité mutuelle nous aidera à renforcer la performance de la Commission. Les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission doivent honorer leurs engagements, et en retour la Commission se doit de démontrer à ces pays ce en quoi elle leur apporte quelque chose. Mieux on respectera le principe de responsabilité meilleurs seront les résultats. Nous sommes heureux de constater qu'une feuille de route ambitieuse a été adoptée pour les activités de la Commission de consolidation de la paix en 2012. Il y a beaucoup à faire en un an, et nous devons tous apporter notre pierre afin que ce programme permette réellement de maintenir la paix.

En résumé, nous nous félicitons des progrès accomplis au cours de cette période par le Fonds pour la consolidation de la paix comme par la Commission de consolidation de la paix, et nous espérons que moyennant l'appui continu du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ces progrès se poursuivront.

M. Nankervis (Australie) (*parle en anglais*) : C'est au nom d'un pays, l'Australie, profondément attaché aux activités de consolidation de la paix, qui sont parmi les plus difficiles, mais aussi les plus importantes que nous puissions entreprendre, ainsi qu'à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix, que je prends ici la parole. Je saisis cette occasion pour féliciter au nom de l'Australie

le Président sortant du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gasana, du Rwanda, du travail qu'il y a réalisé, et dire toute la confiance que nous mettons dans son nouveau Président, l'Ambassadeur Momen, du Bangladesh.

Ce débat est une occasion précieuse de dresser un bilan de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, et notamment des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de 2010. Je vais aborder brièvement trois domaines d'action évoqués dans le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) qui sont indispensables à la progression des travaux de la Commission.

Le premier consiste à améliorer l'impact de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain, l'objectif, à terme, étant d'améliorer les conditions de vie dans les États sortant d'un conflit. Le renforcement de l'impact sur le terrain était l'un des mots d'ordre de l'examen de 2010 (A/64/868, annexe) et il constitue à juste titre un mot d'ordre de la feuille de route de la Commission pour 2012. Or, si cet objectif est facile à définir, il est beaucoup plus difficile à réaliser.

L'établissement de liens plus étroits avec les acteurs sur le terrain est une partie importante de la réponse. La Commission de consolidation de la paix doit rechercher des moyens de mieux compléter et appuyer le travail des missions et des équipes de pays des Nations Unies, des représentants spéciaux du Secrétaire général, de ses représentants exécutifs et des coordonnateurs résidents. Les relations entre les formations pays et ces acteurs doivent être encore clarifiées et renforcées.

Nous devons examiner avec attention les avantages comparatifs que présente la Commission de consolidation de la paix. Ils comprennent notamment son action de sensibilisation et sa capacité de réunir un large éventail d'acteurs. La Commission doit encourager un engagement plus actif des acteurs multilatéraux et bilatéraux sur le terrain. Dans cette optique, l'Australie a déployé à Freetown un conseiller chargé de la consolidation de la paix pour renforcer son action de consolidation de la paix en Sierra Leone et au Libéria et améliorer l'articulation de notre interaction à New York et sur le terrain.

Si elle ne constitue que l'un des rôles de la Commission de consolidation de la paix, la mobilisation des ressources n'en est pas moins déterminante pour en améliorer l'impact sur le terrain. La nouvelle méthode

adoptée par la Commission et le Fonds au Libéria, où ils ont choisi d'élaborer un plan élargi des actions prioritaires, en articulation avec la Déclaration sur les engagements réciproques, est une évolution importante à cet égard.

Le deuxième domaine que je tiens à mentionner est l'appui à la prise en main nationale. Celle-ci est et doit demeurer le principe directeur fondamental présidant aux travaux et aux activités de la Commission de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. Nous appuyons les efforts visant à améliorer et à définir plus précisément les engagements entre la Commission et les pays inscrits à son ordre du jour afin de les rendre plus facilement mesurables et de les aligner plus étroitement sur les priorités nationales.

Nous nous félicitons des efforts déployés à New York pour associer plus étroitement les représentants permanents des pays inscrits à l'ordre du jour aux activités politiques de la Commission de consolidation de la paix. Nous notons que le dispositif « Nouvelle donne au profit des États fragiles » pour de nouvelles règles d'engagement international dans ces États nous fournit un projet en vue d'appuyer la prise en mains nationale, de renforcer la confiance mutuelle et d'améliorer les résultats dans le domaine de la consolidation de la paix. Sachant que trois des six pays pilotes choisis pour ce projet sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, nous prions la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix de jouer un rôle moteur à l'appui de cette Nouvelle donne. L'Australie est fière d'avoir conclu un nouvel accord de partenariat avec le Timor-Leste aux fins de la mise en œuvre de cette Nouvelle donne. Nous encourageons les autres pays à établir des partenariats similaires.

Troisièmement, je tiens à souligner le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix en tant que cadre de partage de connaissances et de données d'expérience. Nous prenons note de l'innovation que représente la Réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après les conflits : l'expérience rwandaise, qui s'est déroulée à Kigali en novembre.

L'Australie s'est toujours efforcée de tirer parti de l'expérience qu'elle a accumulée dans la région d'Asie et du Pacifique dans le cadre de son engagement aux côtés de la Commission de consolidation de la paix. Pour consolider et mieux partager ces enseignements, l'Australie collabore avec ses partenaires en vue de

publier un ouvrage sur son expérience des opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix dans les Îles Salomon, dans la région autonome de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste.

Je passe brièvement au Fonds pour la consolidation de la paix. L'Australie reconnaît que l'aide financière apportée dans le cadre des activités de consolidation de la paix doit être fournie selon des modes souples et en temps voulu, et elle appuie le Fonds parce que c'est précisément ce en quoi consiste son action. L'Australie a été le premier donateur à adhérer au Fonds après sa création. En novembre dernier, nous avons eu le plaisir de doubler le montant de notre aide annuelle, qui s'élève à 4 millions de dollars pour la période 2011-2012.

Nous nous félicitons des mesures prises pour continuer d'améliorer l'efficacité du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous trouvons particulièrement positive l'attention croissante portée au rôle des femmes dans le cadre des activités de consolidation de la paix par le biais de l'initiative de promotion de l'égalité des sexes, mais également par les mesures prises afin de renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation et que les enseignements puissent être ainsi enregistrés et appliqués dans le cadre des programmes actuels et futurs. Nous envisageons différentes options en vue de fournir un appui au recrutement supplémentaire au Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans ce domaine. En bref, nous estimons que le Fonds pour la consolidation de la paix contribue à garantir que la consolidation de la paix n'est pas uniquement un concept abstrait, mais bien une réalité.

Pour terminer, je réaffirme la volonté de l'Australie d'aider la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix à apporter des changements tangibles et durables dans la vie des populations se relevant d'un conflit. C'est l'objectif à l'aune duquel, en dernière analyse, leur travail doit être et sera évalué.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat conjoint sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de 2010 des cofacilitateurs du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (A/64/868, annexe), celles que contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675), ainsi que sur les activités entreprises par le Fonds pour la consolidation de la paix entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2011 et sa contribution collective

aux bons résultats obtenus en matière de consolidation de la paix dans les pays fragiles et les pays sortant d'un conflit. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Gasana de sa déclaration et de son action au cours de l'année écoulée. Je remercie par ailleurs l'Ambassadeur Momen de sa contribution.

La Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne prononcée dans le courant du présent débat. J'aimerais y ajouter quelques observations à titre national.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix dont nous débattons aujourd'hui, et notamment la partie consacrée aux formations pays, témoigne des efforts constants que déploie la Commission pour appuyer le renforcement des capacités nationales et mobiliser des ressources, mais aussi pour mieux regrouper tous les acteurs clefs derrière des objectifs communs dans le domaine de la consolidation de la paix en utilisant des instruments d'engagement adaptés. La Croatie se félicite de l'adoption rapide, l'année dernière, de la feuille de route concernant les mesures à prendre, un outil opérationnel essentiel pour les travaux menés par la Commission pendant l'année, ainsi que de toutes les activités menées pour la mettre en œuvre intégralement.

La mise en place d'institutions civiles solides, fiables et sans exclusive et le développement des capacités requises à cette fin sont le fondement d'une paix durable et du bon fonctionnement d'un pays. Nous sommes convaincus que cette tâche considérable doit commencer par le recensement rapide de toutes les capacités nationales ayant survécu au conflit, qu'il faut ensuite développer et renforcer avec soin. Il est absolument essentiel que l'ONU et la communauté internationale prennent des mesures rapides et efficaces et, en particulier, déploient sans délai les compétences civiles nécessaires pour appuyer un tel effort.

Dans ce contexte, la Croatie suit de très près l'examen actuel des capacités civiles, réalisé dans le but de mettre en place un mécanisme plus souple et plus efficace, axé sur la demande et basé sur des partenariats en vue de mettre des capacités et des compétences civiles à la disposition des acteurs nationaux. En outre, la Croatie est favorable à la création d'un marché mondial dans le domaine des capacités civiles qui serait administré par l'équipe des Nations Unies chargée des capacités civiles, dont le principal objectif est de mieux rapprocher l'offre et la demande liées aux capacités civiles spécialisées dans des domaines généralement considérés comme essentiels. Nous entendons resserrer

notre coopération avec cette équipe, notamment à l'occasion de sa prochaine visite, en avril.

La Croatie s'intéresse de près à d'autres efforts pertinents en matière d'édification de l'État et de consolidation de la paix. Nous saluons en particulier la récente initiative relative aux pays fragiles ou touchés par un conflit qui a abouti l'année dernière à la Nouvelle donne au profit des États fragiles. Partant d'un fait incontestable, à savoir que les États fragiles et les pays sortant d'un conflit ont besoin d'une stratégie de développement radicalement différente en raison des problèmes particuliers qu'ils rencontrent en matière de sécurité et sur le plan politique, cette nouvelle initiative définit plus clairement les objectifs actuels concernant la consolidation de la paix et l'édification de l'État, propose de nouvelles modalités de collaboration et répertorie les engagements pris en vue de renforcer la confiance mutuelle et la coopération.

Cette initiative vise également à mettre en place un nouveau partenariat mondial, sans exclusive et représentatif, qui rassemble les donateurs traditionnels et de nouveaux contributeurs dont l'expérience est souvent proche de celle des pays qu'ils sont prêts à aider. La Croatie attend avec intérêt les premiers résultats obtenus dans le cadre des projets pilotes de la Nouvelle donne ainsi que la définition d'indicateurs adéquats pour faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans les domaines prioritaires, notamment le pouvoir politique légitime, la sécurité civile, l'impartialité de la justice, l'emploi et une gestion efficace. Nous considérons que la Commission de consolidation de la paix doit prêter attention à cette nouvelle initiative, et en particulier à la manière dont elle entend régler les problèmes liés à la responsabilité, à la transparence et à l'adoption d'une démarche axée sur des résultats.

Enfin, la Croatie se félicite que, durant la période à l'examen, les synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix aient continué d'être renforcées, ce dont attestent les sections pertinentes du rapport de la Commission consacrées aux formations pays. Durant l'année écoulée, nous avons pu constater le rôle de catalyseur joué par le Fonds pour la consolidation de la paix, relayé ensuite, comme prévu, par un financement plus important et à long terme des efforts de relèvement et de reconstruction. Pour résumer, et comme cela a été souligné à maintes reprises, l'assistance internationale, quelle que soit sa forme, doit être fournie en temps voulu, être axée sur la demande, s'inscrire dans la

durée et, surtout, se matérialiser par un appui direct aux institutions nationales, conformément aux priorités nationales préalablement établies.

La Commission de consolidation de la paix peut à l'évidence se montrer plus souple et axer davantage ses activités sur les résultats en vue d'aider les sociétés qui sortent d'un conflit à instaurer une paix durable. La Croatie en tant que Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix nouvellement élu, est prête à contribuer aux efforts collectifs déployés en ce sens.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Représentant permanent du Rwanda, l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix en 2011, et le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Momen, Président en exercice de la Commission, pour leurs déclarations ainsi que leur présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675). Je rends moi aussi hommage à l'Ambassadeur Gasana pour le travail important qu'il a accompli à la tête de la Commission en 2011, en particulier en ce qui concerne le renforcement des relations institutionnelles avec les organisations régionales africaines et la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen de 2010. Quant à l'Ambassadeur Momen, il peut compter sur notre entière coopération en 2012. J'accueille en outre avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659).

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Tunisie en sa qualité de coordonnateur des relations entre le Mouvement des pays non alignés et la Commission de consolidation de la paix.

Je tiens à saluer le travail que les présidents des formations pays et leurs équipes d'appui ont réalisé dans tous les domaines pour fournir une assistance aux gouvernements des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, et son bureau pour l'aide qu'ils apportent à la Commission de consolidation de la paix et aux différentes formations pays.

Le Chili note que durant la période à l'examen, la Guinée a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission, devenant ainsi le sixième pays à faire appel à la

Commission. Cela montre que le rôle de la Commission se renforce avec le temps et de manière progressive en fonction des besoins et des demandes de chaque pays.

Mon pays prend acte des efforts considérables déployés pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen de 2010. Nous tenons à souligner en particulier l'importance accordée au développement des capacités nationales. Nous relevons que la Commission a amélioré ses échanges avec les organes principaux de l'ONU, le Conseil de sécurité en particulier. Nous accordons une grande importance à la participation des présidents des différentes formations et des représentants des pays concernés aux débats relatifs au mandat d'une mission politique ou d'une opération de maintien de la paix, point sur lequel nous insistons.

Mon pays considère toutefois que d'autres progrès peuvent être réalisés dans ce domaine afin de débattre, de manière informelle et souple, des questions liées à la consolidation de la paix qui intéressent également le Conseil de sécurité. Nous estimons que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix pourrait être le lieu d'un tel débat. Bien que ce soient là deux aspects distincts des processus en marche dans les pays sortant d'un conflit, il s'agit néanmoins des deux faces d'une même médaille. Le Chili insiste de nouveau sur la nécessité de mettre en œuvre la recommandation ressortie à cet égard de l'examen de 2010. Nous nous félicitons donc que le Président de la Commission de consolidation de la paix soit désormais invité à participer aux travaux de l'Assemblée générale et à présenter les vues de la Commission devant le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

S'agissant de l'appui à fournir en matière de développement des capacités civiles, le Chili constate l'utilité des échanges entre la Commission et le Groupe consultatif de haut niveau et il souligne que la Commission est l'instance appropriée pour mettre en œuvre un grand nombre des recommandations figurant dans le rapport indépendant établi par ce Groupe (A/65/747). À cet égard, il convient de souligner la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à laquelle participeraient les pays dont les processus de consolidation de la paix ont abouti à des résultats positifs. Dans ce contexte, l'Amérique latine pourrait faire profiter d'autres régions de sa riche expérience.

En outre, ma délégation se félicite de l'exposé fait le 22 juillet à la Commission par la Secrétaire

générale adjointe à l'appui aux missions, M^{me} Susana Malcorra. Le Chili est du même avis que ceux qui, à cette occasion, ont estimé que plusieurs des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission pouvaient jouer un rôle de précurseur en ce qui concerne la mise en œuvre des accords de partenariat.

Mon pays salue les efforts déployés au cours de l'année écoulée pour nouer de nouvelles relations avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales, et en particulier le partenariat établi avec la Banque africaine de développement. Ma délégation estime que resserrer les liens avec la Banque mondiale, mais aussi avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États d'Afrique – dans le cadre de l'ONU – est particulièrement important pour les activités de sensibilisation de la Commission. La réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après un conflit, qui s'est tenue au Rwanda en novembre dernier, a été un autre événement important qu'il convient de signaler. L'expérience du Rwanda est d'une grande utilité pour les travaux de la Commission.

Les femmes et les jeunes sont au cœur de l'action de la Commission. Le Chili se félicite de la réunion organisée avec le Conseil d'administration d'ONU-Femmes et souscrit à ses conclusions, en particulier s'agissant d'ouvrir entre les formations pays et ONU-Femmes un dialogue sur les priorités nationales afin de garantir la participation des femmes à la consolidation de la paix, et ce, dès le départ.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, nous relevons l'augmentation considérable des contributions versées et remercions les États Membres qui l'ont rendue possible. Nous invitons les États à continuer de contribuer au Fonds. En outre, le Chili estime qu'il faudrait explorer les voies et moyens de faire mieux connaître le Fonds afin de mobiliser davantage de ressources. À cet égard, nous estimons qu'il conviendrait de renforcer les initiatives communes avec le secteur privé.

Par ailleurs, nous nous félicitons de ce que l'initiative visant à promouvoir l'égalité entre les sexes ait été intégrée aux travaux du Fonds pour la consolidation de la paix, et a ainsi pu être étendue à des pays qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Enfin, nous demandons instamment à la Commission de continuer de s'employer à élaborer une stratégie de communication afin de faire connaître ses travaux et objectifs à un plus grand nombre d'institutions et d'individus.

Mon pays est convaincu que la Commission de consolidation de la paix est l'organe consultatif intergouvernemental le mieux à même de promouvoir et de développer les connaissances et pratiques en matière de consolidation de la paix. À cet égard, je renouvelle l'attachement de mon pays aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

M. Okafor (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué cet important débat sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/66/675) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/66/659).

À l'instar des délégations qui m'ont précédé, je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda et Président sortant de la Commission de consolidation de la paix, de sa direction éclairée et dynamique en 2011. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh, pour son élection à la présidence de la Commission de consolidation de la paix et lui souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de la Commission en 2012. Enfin, je remercie les Présidents des différentes formations pays de leurs efforts inlassables pour diriger et orienter l'appui aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour le soutien efficace et important qu'il continue d'apporter à nos travaux.

Le Nigéria s'associe pleinement à la déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés. Toutefois, nous voudrions mettre en relief certains points qui revêtent une importance particulière pour ma délégation.

Le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix dont nous sommes saisis est le premier à être publié depuis l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2010 (A/64/868, annexe). Il décrit les progrès remarquables réalisés par la Commission de consolidation de la paix, notamment s'agissant d'accompagner les efforts nationaux de consolidation de la paix des six pays inscrits à son ordre du jour, à savoir le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone. Toutefois, le rapport souligne que des défis subsistent dans ces pays, ainsi qu'en ce qui concerne nos efforts collectifs pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix.

Nous devons, en tant qu'États Membres de l'ONU et membres de la Commission de consolidation de la paix en particulier, relever cinq grands défis afin que notre appui aux activités de consolidation de la paix ait davantage d'impact.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix devrait redoubler d'efforts pour renforcer la coopération interinstitutions entre les parties prenantes et les acteurs pertinents, tant au Siège que sur le terrain. Des progrès dans ce domaine contribueraient à éviter les chevauchements d'activités et la duplication des efforts et permettraient de mieux préciser les attributions et responsabilités des uns et des autres. Le Nigéria souligne également la nécessité d'une collaboration accrue entre l'ONU et les organisations régionales en ce qui concerne la définition et la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix après les conflits.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix ne pourra remplir ce rôle d'artisan de la cohérence et de la complémentarité des activités, si nous, les États Membres, ne renforçons pas la cohérence de nos positions et de nos décisions au sein des diverses instances intergouvernementales dont nous faisons partie.

Troisièmement, être membre de la Commission de consolidation de la paix implique un engagement – voire une obligation politique et morale – d'appuyer les efforts de consolidation de la paix dans le monde, quel que soit l'endroit où le besoin se fait sentir. Néanmoins, on observe une tendance croissante à laisser les présidents des formations pays supporter à eux seuls la charge d'aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. À l'origine et comme l'illustre le caractère singulier de sa composition, la Commission de consolidation de la paix était censée faire en sorte que tous ses membres participent concrètement à la consolidation de la paix. Un tel concours peut prendre diverses formes, notamment la participation active aux discussions des formations pays, la participation aux visites de terrain dans les pays inscrits à l'ordre du jour et le partage des expériences en matière de consolidation de la paix et de développement.

Quatrièmement, si les pays en développement ne sont pas tous nécessairement en mesure de fournir un appui financier important, ils disposent en revanche pour la plupart d'une expérience pouvant s'avérer utile à d'autres. La réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix après un conflit, organisée par le Rwanda en novembre 2011 et évoquée en détail dans le rapport annuel,

démontre ce que la Commission de consolidation de la paix peut apporter en tant qu'instance dont les membres possèdent tout un éventail d'expériences à transmettre. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix devrait examiner les moyens de mieux diffuser les nombreux enseignements tirés de l'expérience des pays inscrits sur son ordre du jour en matière de consolidation de la paix.

Cinquièmement, il ne saurait y avoir de consolidation de la paix digne de ce nom sans financement. Toutefois, les fonds doivent être affectés aux priorités essentielles de consolidation de la paix, si l'on veut atteindre les objectifs escomptés et obtenir des résultats concrets. Cela m'amène au rapport annuel du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le rapport du Fonds pour la consolidation de la paix fait état d'une nette augmentation des contributions, qui sont passées de 31,3 millions de dollars en 2010 à 66,73 millions de dollars en 2011, et ce, malgré la récession mondiale. Nous remercions et félicitons les États Membres et les autres donateurs qui ont versé ces contributions inestimables. Cependant, nous exhortons les autres donateurs, en particulier les organisations philanthropiques et le secteur privé, à contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Bien que les contributions cumulatives du Nigéria à la Commission de consolidation de la paix puissent sembler modestes, le fait est que nous avons fourni une aide importante au niveau bilatéral et collaboré avec l'ONU à l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix, mettant à disposition notre expertise et nos meilleures pratiques, notamment dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Pour une consolidation de la paix efficace, il faut trouver un savant équilibre entre appui international aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et prise en main par ces mêmes pays. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est de mobiliser et de maintenir l'appui international. Toutefois, les pays inscrits à son ordre du jour doivent s'approprier effectivement le processus. En effet, il ne peut y avoir de paix durable que si les institutions nationales et les autres parties prenantes ayant compris les causes profondes du conflit déploient les efforts nécessaires pour éviter sa résurgence. Nous devons tous nous employer à veiller à ce que cette formule à succès soit appliquée dans les pays qui bénéficient de

l'assistance de la Commission de consolidation de la paix.

M. Raza Bashir Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants au Représentant permanent du Rwanda d'avoir dirigé avec tant de compétence le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2011. Nous souhaitons également plein succès au Président en exercice, le Représentant permanent du Bangladesh, pour la poursuite des travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Nous nous associons à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La cinquième session de la Commission de consolidation de la paix, qui fait l'objet du rapport (A/66/675) dont nous sommes saisis aujourd'hui, a été la première session à se tenir depuis la fin du processus d'examen l'année dernière. Le processus d'examen a permis de restructurer nos efforts collectifs autour de trois notions clés de la consolidation de la paix, à savoir, premièrement, accorder la priorité à des domaines bien spécifiques, en se concentrant sur la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités locales et la revitalisation économique; deuxièmement, mettre davantage l'accent sur les aspects de la consolidation de la paix liés au développement et troisièmement, préciser le lien entre maintien et consolidation de la paix. Une description plus détaillée de ces tendances dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix permettrait de mieux comprendre la notion de consolidation de la paix et les expériences en la matière.

Dans le cadre de l'examen de 2010, nous avons conclu qu'il importait d'aligner les cadres stratégiques des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sur les stratégies et les priorités nationales, tout en garantissant une appropriation nationale totale. Il est encourageant de noter que les formations pays ont redéfini leur rôle et pris d'importantes initiatives pour ce qui est de la mobilisation des ressources et de l'établissement de synergies avec les institutions financières internationales.

Les contributions tangibles faites par les formations pays à la stabilité à long terme et au développement économique des pays sortant de conflit

vont nous permettre de mieux comprendre et d'apprécier à leur juste valeur les défis et les complexités de la consolidation de la paix.

À cet égard, on peut par exemple citer les progrès réalisés au Burundi et en Sierra Leone sur la voie d'une paix durable, progrès qui ont permis de créer des modèles pour des stratégies de consolidation de la paix efficaces au lendemain d'un conflit. Au sein de la Commission de consolidation de la paix, notre objectif devrait être d'exploiter ces connaissances et cette compréhension pour aider le Libéria, la Guinée-Bissau et la République de Guinée à relever leurs propres défis en matière de consolidation de la paix. Il importe au plus haut point de recueillir avec la plus grande attention les vues des pays concernés et de tirer les enseignements de leur collaboration avec le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le savoir que nous en retirerons contribuera à forger un consensus sur les questions liées à la consolidation de la paix et une compréhension commune des difficultés et contraintes inhérentes aux situations d'après-conflit.

Le succès des activités des Nations Unies en matière de consolidation de la paix passe par l'allocation de ressources financières en quantité suffisante. Fournissant le capital de lancement pour attirer d'autres sources de financement, le Fonds pour la consolidation de la paix est une composante essentielle du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. L'année dernière, le Secrétaire général a fixé pour objectif au Fonds d'allouer 100 millions de dollars par an au cours des trois prochaines années. Nous estimons que cet objectif est à la hauteur des défis qu'il faudra relever. Pour le concrétiser, les États Membres devront verser des contributions, qualifiées à juste titre d'investissement dans la paix.

Le Pakistan a contribué au Fonds pour la consolidation de la paix ces deux dernières années. Ces contributions reflètent notre attachement aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies et notre confiance dans l'administration du Fonds pour la consolidation de la paix. Pour exploiter pleinement le rôle de catalyseur du Fonds pour la consolidation de la paix, il est essentiel d'élargir sa base de donateurs. Les États Membres et le Secrétariat doivent doter le Fonds pour la consolidation de la paix des ressources et de la souplesse opérationnelle nécessaires pour améliorer son efficacité.

Le Pakistan est un membre fondateur du Comité d'organisation de la Commission de consolidation

de la paix. En 2003-2004, le Pakistan avait proposé la création d'un comité composite spécial chargé de la consolidation de la paix. Deux ans plus tard, cette proposition s'est concrétisée par la création de la Commission de consolidation de la paix. Au cours des six dernières années, nous avons contribué activement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Grand fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan a un intérêt crucial à ce que les efforts de consolidation de la paix aboutissent.

Nous espérons que grâce à notre action collective, nous pourrions donner à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix les moyens de devenir une réelle source d'espoir pour les membres de notre famille humaine touchés par les conflits.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres délégations, les États-Unis voudraient remercier l'Ambassadeur Momen et l'Ambassadeur Gasana, ainsi que les Présidents des six formations pays, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et nos partenaires dans les différents pays pour leur dévouement et leur leadership. Ils méritent tous d'être félicités pour les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix.

Les États-Unis appuient activement les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, qui sont des outils de premier plan pour aider les pays à opérer cette transition délicate qu'est le passage d'une situation de conflit à une paix durable. Ils nous aident à maintenir l'attention accordée aux pays qui sortent de conflit, à élaborer des stratégies plus efficaces pour consolider la paix et à mobiliser les ressources nécessaires pour éviter la reprise des violences. Nous nous félicitons tout particulièrement de la détermination de la Commission à appliquer les grandes recommandations issues de l'examen quinquennal de 2010 : renforcer son impact sur le terrain et établir des relations plus solides avec ses partenaires clefs.

Nous sommes heureux de constater qu'une attention minutieuse est accordée à ces aspects et que cela porte ses fruits. Par exemple, en Sierra Leone, la Commission souligne l'importance du dialogue entre les partis dans le cadre de son action de sensibilisation politique; au Libéria, elle insiste sur la responsabilité des représentants gouvernementaux; au Burundi, elle cherche à stimuler les investissements privés et, en

Sierra Leone, elle s'emploie à mobiliser des fonds importants dans le cadre du projet Vision commune des Nations Unies. Nous nous félicitons également de voir la Commission collaborer activement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres institutions financières internationales. Ces partenariats sont indispensables pour que des ressources continuent d'être affectées aux domaines prioritaires de la consolidation de la paix.

De fait, nous voyons d'un bon œil les efforts consentis récemment par l'ONU pour élargir et diversifier les partenariats avec les instances et les acteurs clés de la consolidation de la paix n'appartenant au système des Nations Unies. Nous saluons tout particulièrement le rôle de chef de file joué par les États fragiles ou touchés par un conflit composant le Groupe g7+, qui ont contribué à définir les priorités mondiales en matière de consolidation de la paix, notamment grâce à la nouvelle donne au profit des États fragiles, adoptée récemment à Busan. Nous encourageons les contacts entre la Commission de consolidation de la paix et ce groupe de pays et tous les efforts de ce genre.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement les efforts de la Commission en vue d'approfondir et de diversifier ses relations de travail avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur des questions concrètes d'intérêt mutuel et à rehausser l'image de la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. Les États-Unis exhorte la Commission à faire davantage de progrès pour renforcer l'efficacité de son action sur le terrain et asseoir sa crédibilité en tant qu'organe chargé de promouvoir des pratiques efficaces en matière de consolidation de la paix.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, il convient de saluer le rôle d'instrument rapide et pertinent pour le financement des premiers efforts de consolidation de la paix qu'il est en train de se forger. L'élargissement de ses allocations, l'accent mis sur la rapidité des interventions et le renforcement de l'appui fourni aux pays sont autant de points positifs qu'il convient de souligner. Nous encourageons le Fonds à continuer d'affiner l'accent qu'il place sur la participation des dirigeants et des parties prenantes des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission dans les programmes qu'il met en œuvre.

Nous avons tous à gagner à renforcer la capacité de l'ONU d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix. Aider les sociétés à se relever d'un conflit n'est

jamais tâche facile, mais le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a été créé précisément pour élaborer des solutions plus coordonnées et plus efficaces en vue de consolider la paix. Pourvu qu'ils fassent preuve de l'application et de la volonté nécessaires pour institutionnaliser les enseignements tirés de l'expérience, la Commission et le Fonds sont susceptibles de contribuer grandement à l'instauration d'une paix durable.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais, en premier lieu, féliciter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix pour la qualité des rapports présentés (A/66/675 et A/66/659). Ces deux documents s'inscrivent dans le cadre plus large d'une meilleure approche par l'ONU de la phase de consolidation de la paix en phase post-conflit.

Nous tenons également à rendre un hommage appuyé à l'Ambassadeur Gasana, du Rwanda, qui a présidé aux destinées de la Commission de consolidation de la paix en insistant sur les bonnes pratiques susceptibles d'être généralisées à l'ensemble des pays figurant à l'ordre du jour de la Commission. Nous souhaitons par là même plein succès à l'Ambassadeur du Bangladesh dans la mission qui lui a été confiée à la tête de la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'à l'Ambassadeur de la Tunisie en sa qualité de coordonnateur du Mouvement des pays non alignés pour la consolidation de la paix.

Il y a sept ans, et suite à une recommandation de la Déclaration des chefs d'État de 2005 (résolution 60/1), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité créaient conjointement la Commission de consolidation de la paix, une structure voulue comme un jalon supplémentaire par les États Membres permettant un appui institutionnel et financier aux États ayant tourné la page douloureuse des conflits et qui s'engagent dans la voie du rétablissement de leurs sociétés. La Commission de consolidation de la paix constitue aujourd'hui un élément fondamental de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies. Avec à son ordre du jour six pays africains – le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Burundi – la Commission de consolidation de la paix fait face au défi permanent de conseiller, d'appuyer et de soutenir ces États dans la phase critique du relèvement post-conflit.

Le travail d'amélioration de la performance de la Commission de consolidation de la paix est permanent. Les mécanismes dont elle dispose et la flexibilité

des formations pays permettent une meilleure prise en compte des spécificités de chaque situation. La détermination du cadre stratégique et la signature des déclarations d'engagements mutuels vont dans le sens d'une appropriation nationale. Toutefois, il convient d'avoir une plus grande écoute des pays hôtes. Une véritable approche partenariale n'est plus un luxe. Elle est une nécessité.

À cet égard, le Maroc propose la mise en place d'un mécanisme de consultation, au sein de la Commission de consolidation de la paix, regroupant à la fois les pays à l'examen de la Commission ainsi que les présidents des formations pays. Ce groupe consultatif permettra un ajustement effectif des stratégies de consolidation de la paix et de leur mise en œuvre. Nous notons avec appréciation l'intention du Secrétariat de développer une feuille de route pour 2012, une feuille de route globale afin de permettre à la Commission de consolidation de la paix d'avoir une approche plus ciblée et plus orientée vers la mesure de son impact sur le terrain.

Je voudrais à présent aborder la question du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix constitue un instrument financier de choix pour soutenir les projets de consolidation de la paix, non seulement des six pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, mais également de 16 autres pays ayant fait des demandes d'appui à des projets dits « catalytiques ». Si le montant des fonds promis par les bailleurs pour l'année 2011 totalisait 66 millions de dollars, l'objectif visant à atteindre les 100 millions de dollars pour 2012 est à portée de main, malgré un contexte financier international morose. Le Maroc, qui a soutenu ce Fonds dès sa création, a triplé le montant de ses contributions pour 2011-2012 pour se hisser au second rang des contributeurs financiers africains.

L'examen de la ventilation des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix fait ressortir une domination des projets de renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme de l'état de droit. Nous estimons qu'une plus grande attention est néanmoins requise pour les projets d'appui à l'emploi des jeunes ou les initiatives pour le développement du secteur privé.

Il y a quatre jours, nous adoptons la résolution 66/255 sur les capacités civiles en phase post-conflit. Lors de la phase de négociation, qui a commencé en

octobre dernier, s'est posée la question d'une résolution procédurale ou substantielle. Au regard de l'importance de ce chantier structurant pour l'ONU et prenant en compte la qualité du rapport Guéhenno (A/65/747), ma délégation a été l'une des rares à pousser pour une résolution substantielle. Nous saluons cette adoption et considérons que le contenu de la résolution constitue un signal politique fort et un message d'encouragement au Secrétariat.

Le développement des capacités civiles dans les sociétés qui sortent d'un conflit exige un effort commun des Nations Unies dans leur ensemble, l'engagement du Secrétariat et l'adhésion des États Membres. Le vrai travail ne fait que commencer. Le rapport Guéhenno et le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de ses recommandations (A/66/311) s'inscrivent dans le cadre de nos efforts pour améliorer la performance de l'ONU sur le terrain. Nous avons un intérêt collectif à ce que cet objectif soit atteint.

Le Maroc, fort d'une riche expérience dans la coopération Sud-Sud, considère que les pays du Sud sont en situation de fournir plus de capacités civiles. Le recours à une expertise du Sud est d'autant plus justifié que beaucoup de ces pays partagent des affinités linguistiques, culturelles et sont plus proches des réalités du terrain. L'enjeu doit être de recourir à cet outil unique que représente la coopération Sud-Sud tout en renforçant la coopération trilatérale entre donateurs, fournisseurs de personnels et pays hôtes. C'est l'affaire de tous. C'est notre défi collectif.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Président d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. D'emblée, je tiens à remercier officiellement la Commission de consolidation de la paix pour le travail qu'elle a effectué pendant l'année écoulée.

Étant donné l'heure tardive, je vais prononcer une version abrégée de la déclaration que nous avons distribuée aux interprètes. Je le signale afin qu'ils sachent pourquoi je saute quelques passages.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre vive appréciation à l'Ambassadeur Gasana pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission. Ma délégation tient également à féliciter le Bangladesh de son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Avec le Bangladesh à la barre, nous assistons à la convergence inédite et opportune des

tâches et des expériences relatives au maintien de la paix et à la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix et le maintien et la consolidation de la paix conjugués vont demeurer des activités fondamentales de l'ONU à l'avenir. La relation de travail entre la Commission de consolidation de la paix, dernier né des organes de l'ONU, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale revêt une importance capitale. En tant que membre fondateur de la Commission, ma délégation est favorable à une interaction étroite, régulière et véritable entre la Commission, l'Assemblée et le Conseil afin que l'ONU puisse agir de manière cohérente au moment de définir son programme de consolidation de la paix et de le mettre en œuvre.

La consolidation de la paix est un travail d'équipe et une entreprise collective. L'ONU doit coopérer avec les autres acteurs de la consolidation de la paix, notamment les institutions financières internationales. Cela aura, selon nous, un impact positif sur la consolidation de la paix et permettra de répondre à la demande croissante de ressources pour les initiatives de consolidation de la paix. Toutefois, dans un domaine où les acteurs sont nombreux, l'ONU doit avoir conscience qu'elle doit continuer de jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de normes relatives à la consolidation de la paix.

Ma délégation insiste sur le fait que l'ONU doit jouer un rôle central s'agissant de définir une vision commune en matière de consolidation de la paix, de rassembler les différentes parties prenantes et de servir de relais entre les autorités nationales et les différents acteurs de la consolidation de la paix et du développement. Notre point fort est notre présence sur le terrain. Nous devons veiller à ce que cette capacité exceptionnelle ne pâtisse pas de notre recherche de compétences extérieures. Pour que notre présence sur le terrain reste utile, les concepts et cadres relatifs à la consolidation de la paix doivent évoluer en tenant dûment compte des connaissances et des contributions des acteurs sur le terrain.

Nous avons fait des progrès dans la rationalisation du dispositif de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée. Compte tenu des problèmes liés aux ressources, les mécanismes existants devraient avoir la possibilité d'utiliser au mieux leur potentiel et être encouragés à le faire. À cet égard, le Siège doit renforcer son rôle de facilitateur en laissant aux responsables sur le terrain une marge de manœuvre leur permettant de proposer des idées et d'agir. Une approche reposant de manière excessive sur des manuels et des lignes

directrices, établis à partir de fondements théoriques et loin des zones de conflit, ne contribue pas à cet aspect de nos efforts sur le terrain. Ma délégation souhaite que les experts sur le terrain montrent la voie à suivre au Siège. Les compétences spécifiques que nous acquérons doivent provenir d'horizons géographiques divers. Ce n'est pas en déployant des spécialistes non représentatifs que l'on peut démarrer du bon pied.

La consolidation de la paix trouve son origine dans le maintien de la paix. L'Inde est en première ligne des activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis qu'elles existent. Nous sommes convaincus que les acteurs de la consolidation de la paix doivent s'employer à tirer le meilleur parti des acquis du maintien de la paix. Comme le maintien de la paix, les composantes ultérieures de la consolidation de la paix s'accompagnent de difficultés inhérentes, aussi bien en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, l'état de droit, les objectifs de développement que le redressement économique ou la création d'emplois. À cet égard, les efforts entrepris par le Fonds pour la consolidation de la paix doivent être affinés dans le cadre de synergies transversales à l'échelle du système des Nations Unies.

L'appropriation nationale est un élément indispensable à une consolidation de la paix efficace. La communauté internationale a le devoir de mettre à la disposition des autorités nationales des capacités qui correspondent à leurs besoins. Les autorités ont besoin de solutions et de moyens ayant déjà fait leurs preuves dans des contextes similaires. Les pays où ont été mis en œuvre des processus de renforcement de l'état et qui ont connu une transition démocratique peuvent apporter une contribution particulière à nos efforts de consolidation de la paix. Il incombe également à la communauté internationale de fournir des ressources de manière prévisible et suffisante sur de longues périodes.

L'Inde estime que les acteurs régionaux ont un important rôle à jouer dans les situations d'après-conflit et elle encourage vivement un tel rôle. Nous apprécions grandement et tout particulièrement l'action de l'Union africaine dans le contexte de ses efforts pour développer des capacités en matière de reconstruction après un conflit.

Le Secrétariat et les fonds et programmes doivent également intensifier leurs efforts pour devenir des acteurs de poids capables de mener des activités cohérentes.

Pour terminer, je tiens à signaler que l'Inde a entamé des consultations bilatérales avec plusieurs pays sur la question d'un programme de maintien/consolidation de la paix qui réponde aux exigences nationales. Nous contribuons également régulièrement au Fonds pour la consolidation de la paix et sommes attachés à ce processus. Nous continuerons de jouer un rôle actif.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur du Rwanda, M. Gasana, pour sa présentation instructive du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session (A/66/675) ainsi que le Président en exercice, M. Momen, du Bangladesh, pour sa déclaration très complète.

Bien que l'Ukraine s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Comme d'autres, nous sommes pleinement convaincus que seule une Commission de consolidation de la paix plus pertinente, plus souple, plus efficace, plus ambitieuse, bénéficiant d'un appui accru et mieux comprise permettra d'apporter des changements sur le terrain. Nous considérons que les travaux de la Commission l'an dernier ont contribué à la réalisation de ces objectifs essentiels.

Je voudrais aborder brièvement un des domaines importants dans lesquels des progrès notables ont été réalisés, à savoir celui de la communication, du partenariat et du partage de l'expérience. Dans ce domaine, les visites de terrain effectuées par de larges délégations de représentants des formations pays de la Commission de consolidation de la paix ont continué de s'avérer un moyen exceptionnel de familiariser les membres de la formation avec la situation sur le terrain et de communiquer des messages d'appui, des conseils et des avis cohérents aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Il convient d'indiquer qu'au cours de la dernière visite de ce type – en République de Guinée – près de 25 réunions ont été organisées avec des représentants de toutes les composantes de la société guinéenne, y compris une rencontre de fond avec le Président de ce pays. En juillet dernier, une visite de terrain de la formation Libéria a donné aux membres de la délégation non seulement une occasion unique d'avoir des échanges directs avec

des communautés locales dynamiques mais également la possibilité de participer au Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

La tenue de la réunion de haut niveau de Kigali sur la consolidation de la paix après un conflit et la toute première visite du groupe des présidents des formations pays au siège de la Banque africaine de développement, à Tunis, ont quant à elles illustré l'accent renforcé que la Commission place sur la communication. Nous estimons que tous ces exemples importants de communication et de partenariat sont des signes extrêmement encourageants d'une pertinence, d'une efficacité et d'un impact accrus de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. L'Ukraine appuie pleinement cet aspect des activités de la Commission et encourage les membres du Comité d'organisation, outre les présidents des formations et des groupes directeurs, à saisir énergiquement toute occasion précieuse d'établir des contacts.

Comme il a été souligné, la communication et le partenariat ne sont qu'un des domaines dans lesquels l'ONU a récemment fait des avancées en matière de consolidation de la paix. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui rend fidèlement compte d'autres exemples de la valeur ajoutée qu'apporte la Commission et de ses avantages comparatifs.

En 2011, l'Ukraine a eu le privilège d'être Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous constatons avec satisfaction que certaines des idées que nous défendons ont pris corps durant cette période, en particulier concernant la tenue de la première réunion conjointe de haut niveau entre la Commission et ONU-Femmes.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Ukraine estime que nous devons poursuivre, en priorité, la mise en œuvre du document final de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU réalisé en 2010 (A/64/868, annexe) et de la feuille de route concernant les mesures à prendre pour appliquer les recommandations qu'il contient. À cet égard, il convient en particulier de perfectionner plus avant les capacités d'analyse de la Commission, un de ses points forts, et de multiplier les échanges et renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. En outre, tout en étant favorables à un grand nombre de propositions importantes déjà faites, nous estimons que le Comité d'organisation doit, entre autres, se pencher sur la question de la rationalisation des procédures et

méthodes de travail de la Commission, notamment le choix de son président.

Pour terminer, je tiens à remercier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour l'appui et les connaissances très utiles qu'il a apportés à la Commission de consolidation de la paix. Enfin, je voudrais souligner que l'Ukraine reste fermement attachée aux efforts de consolidation de la paix de l'ONU. Cet engagement est attesté par les nombreuses contributions de mon pays aux initiatives de consolidation de la paix déployées

par l'ONU, en particulier par la participation active de ses effectifs militaires, de police et civils dans plus de 20 missions menées sous l'égide de l'Organisation. En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission en 2012, l'Ukraine mettra tout en œuvre pour poursuivre le renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de son impact sur les sociétés fragiles ou sortant d'un conflit.

La séance est levée à 13 heures.